

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JACQUES BÉNARD, président**
M. ANTOINE MORISSETTE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MADAWASKA À DÉGELIS
ET SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 26 mars 2025 à 13 h 30
Aréna et centre communautaire de Dégelis
Salle Charles-Guérette
515, rue de la Briquette

et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 MARS 2025

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VENT D'ÉLUS (DM27)

M. Gaétan Ruest 3

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM16)

M. Luis Calzado 11

PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK (DM26)

Mme Laurence Maher 21

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM18)

M. Jean Habel 28

TABLE RÉGIONALE DES ÉLU.ES MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM19)

M. Bruno Paradis 36

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM25)

Mme Mélodie Mondor 50

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM29)

Mme Brigitte St-Amour 66

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE (DM15)

M. Léo Paul Charest 74

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA (DM33)

Mme Martina Bastian 82

OBSERVATOIRE D'OISEAUX DE RIMOUSKI (présentation verbale)

Mme Vanna Willerton 88

MOT DE LA FIN 92

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE DU 26 MARS 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet éolien de la Madawaska à Dégelis et à Saint-Jean-de-la-Lande.

10 J'ai quelques petites notes à vous lire avant de commencer cette deuxième séance. D'abord, j'invite les personnes qui se sont inscrites pour intervenir cet après-midi et qui ne l'auraient pas déjà fait de se présenter à l'accueil pour nous aviser de leur présence. Ça nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

15 Les personnes qui ne se sont pas inscrites à l'avance peuvent aussi s'exprimer devant la commission en s'inscrivant au registre à l'accueil dès maintenant. Pour les gens qui nous suivent à distance, vous pouvez remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE, ou encore téléphoner au 1 (800) 463-4732, poste 6.

20 Il y a quatre plages disponibles au registre pour les interventions de personnes qui ne se sont pas inscrites à l'avance. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription et disposeront d'un maximum de cinq minutes pour exposer leur opinion. Donc là, on parle des personnes qui vont s'inscrire aujourd'hui.

25 Je tiens à préciser qu'au besoin, mon collègue Antoine Morissette et moi pourrions échanger avec les intervenantes et les intervenants afin de bien saisir leur point de vue.

30 Pour cette séance, nous avons neuf inscriptions et le temps alloué pour chaque intervention est de 15 minutes. Nous entendrons d'abord cinq personnes qui se sont inscrites avant le 11 mars, puis nous prendrons une pause. Nous entendrons par la suite quatre autres présentations, puis les personnes qui désirent prendre la parole sans s'être inscrites à l'avance.

Avant de passer la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants.

35 D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés, et les transcriptions sont disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

Également, tous les mémoires seront disponibles demain.

40 Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant.

45 Pour faire une rectification, je rappelle que c'est strictement sur des questions d'inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il n'est pas question ici donc de se prononcer sur la justesse ou sur la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

50 Donc, pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre, à la table d'accueil, ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE, ou en appelant au 1 (800) 463-4732, poste 6. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 2 avril à 16 h.

55 Je rappelle également qu'aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, propos diffamatoires ou attitude méprisante ne seront tolérés, et ce, afin d'assurer un climat respectueux propice au bon déroulement de la séance.

60 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page du mandat de la commission de même que dans le Facebook Live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

65 Alors, voilà pour les petites notes.

Donc, je vais appeler le premier intervenant, qui est en ligne. Il s'agit de monsieur Gaétan Ruest, de l'organisation Vent d'élus. Alors, bonjour, Monsieur Ruest. On vous voit, mais on ne vous entend pas. Alors, peut-être vous assurer d'ouvrir votre micro.

70

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

75

M. GAÉTAN RUEST
VENT D'ÉLUS (DM27)

M. GAÉTAN RUEST :

80

Alors, merci de m'accueillir. Comme vous le savez, peut-être, ça vous a été indiqué, je suis administrateur de Vent d'élus et je représente ici aujourd'hui à pied levé notre présidente, madame Rachel Fahlman, qui se dévoue grandement pour l'organisation.

85

Alors, je suis ingénieur civil de formation. Et j'ai été maire d'Amqui de 1998 à 2017. J'ai vu donc arriver les premiers parcs éoliens dans l'Est-du-Québec et à m'en préoccuper, et nous avons travaillé sur plusieurs aspects de ceux-ci, ce qui m'a amené à avoir une certaine connaissance de ces projets-là. Alors, tout comme Vent d'élus, on favorise le développement des énergies nouvelles ou des énergies par et pour les Québécois.

90

Donc, je vais procéder à la lecture du mémoire, qui se lit comme suit.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM27)

Début de la phrase à la page 3 : « Vent d'élus est un organisme à but non lucratif [...] »

95

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] lors de son allocution au Congrès Mines + Énergie 2023. »

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ruest, je veux...

100 **M. GAÉTAN RUEST :**

Oui?

105 **LE PRÉSIDENT :**

... je veux juste vous arrêter parce que vous placez votre document devant votre caméra, et ce qui fait en sorte qu'on ne vous voit pas.

110 **M. GAÉTAN RUEST :**

Ah, oui, c'est vrai. Je n'avais pas remarqué.

LE PRÉSIDENT :

115 Je suis désolé de vous interrompre.

M. GAÉTAN RUEST :

Oui.

120

LE PRÉSIDENT :

125 L'autre chose que je voulais vous mentionner, c'est qu'effectivement, nous, on a lu votre mémoire en entier, je sais que votre mémoire est assez substantiel et vous avez une quinzaine de minutes pour le présenter. Donc, je voulais juste vous informer du temps que vous avez là-dessus. Donc, je vais vous donner un petit peu plus de temps étant donné que je vous ai interrompu, mais je vous encourage à continuer maintenant.

130 **M. GAÉTAN RUEST :**

Bien, merci de m'avoir souligné ça, je ne remarquais pas que la caméra, elle est effectivement devant mon papier. Je vais laisser mon document sur la table.

135 Donc, ce que j'ai mentionné, là, et je pense que votre organisation est bien au fait de ça, des positions de l'Union des producteurs agricoles qui a souligné à de nombreuses reprises le fait que des parcs éoliens qui se développent sur des terres, bien, ce n'est pas le bon endroit pour faire ça. Alors, nous, le Vent d'élus, nous appuyons... nous allons dans le même sens que l'Union des producteurs agricoles. On considère que les parcs éoliens à venir tels que celui du Madawaska devraient éviter de prévoir des éoliennes sur des parties de ces terres précieuses et agricoles pour les Québécois.

140 Alors, j'irais à « Finances ».

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM27)

Début de la phrase à la page 4 : « Au-delà des redevances et retombées économiques [...] »

145 Fin de la phrase à la page 5 : « [...] dénationalisation accélérée du secteur électrique québécois. »

On sait que le projet de loi 69 présentement sur la table semble aller dans ce sens-là.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM27)

150 Début de la phrase à la page 5 : « Il y a d'autres moyens de fournir aux régions [...] »

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] en partenariat avec des entreprises privées. »

155 Les élus municipaux, là, ils se font contraindre de signer des avis de confidentialité, puis la masse des citoyens qu'ils représentent, bien, ils ne savent pas ce qui se passe.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM27)

Début de la phrase à la page 6 : « D'autant plus que puisque l'initiateur a formé [...] »

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] une addition de production, rien de plus. »

160 Si l'initiateur du projet et les experts du gouvernement ne peuvent faire la démonstration que ce projet contribue à la transition énergétique, et donc ne fait qu'apporter des profits à un promoteur privé sans retombées équivalentes pour le milieu, et considérant toutes les nuisances qu'il apporte, ce projet devrait donc être abandonné pour le moment.

165

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM27)

Début de la phrase à la page 7 : « Alternatives. Ce projet est présenté comme une nécessité [...] »

Fin de la phrase à la page 7 : « [...] d'améliorer la productivité énergétique [...] »

170

J'ai été au Luxembourg moi-même puis j'ai vu des réseaux de chaleur faites par les municipalités pour utiliser la biomasse puis utiliser de l'énergie excédentaire. Alors, pourquoi ça ne se fait pas au Québec? On est dans le mode de... On a beaucoup de ressources et on développe puis on dépense.

175

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM27)

Début de la phrase à la page 8 : « Le discours actuel sur la planification énergétique fait fi [...] »

Fin de la phrase à la page 8 : « [...] développement qui respecterait des principes démocratiques? »

Je trouve ça vraiment aberrant.

180

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Ruest, je vais vous inviter à conclure parce qu'il vous reste une minute pour votre présentation.

185

M. GAÉTAN RUEST :

Oui. Alors, c'est parfait, j'arrive à la conclusion.

190

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM27)

Début de la phrase à la page 9 : « En conclusion, nous sommes d'avis... »

Fin de la phrase à la page 9 : « [...] un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec. »

Je vous remercie à tout le monde de m'avoir écouté.

195

LE PRÉSIDENT :

200

Merci beaucoup, Monsieur Ruest. Comme je vous ai mentionné, on a pris connaissance de votre mémoire. Bien entendu, vous abordez beaucoup de points. Alors, on va vous poser quelques questions, mais on ne sera certainement pas en mesure de couvrir tous les aspects que vous avez mentionnés.

205

La première des choses, vous parlez beaucoup de la question du rôle des municipalités puis des MRC dans le développement éolien. Vous mentionnez entre autres dans votre mémoire, puis je vais vous citer, « *qu'il se crée des iniquités entre les municipalités qui vont recevoir de l'argent et les autres qui n'en recevront pas, une situation qui crée également une compétitivité malsaine entre les municipalités et les MRC.* »

210

Est-ce que dans le cas spécifique du projet de Madawaska, compte tenu du mode de redistribution, vous considérez que ça s'applique au projet qui nous est présenté?

215

M. GAÉTAN RUEST :

Bien, ça s'explique on va dire partiellement, parce que Vent d'élus a vu le jour dans la région du Sud du Québec, là où ce n'est pas comme ça que ça se passe, et dans le Bas-Saint-Laurent, bien, on sait qu'il y a eu une évolution. Au départ, les promoteurs faisaient en catimini leur démarchage de nuit ou de soir avec des rabatteurs à 500 dollars la signature et puis ils promettaient aux municipalités, si le projet se réalisait, qu'ils allaient leur faire des contributions volontaires. Alors ça, c'était le mode initial de départ.

220

Le mode d'aujourd'hui, avec ce qui se produit dans l'Est, c'est une évolution très importante, mais la présence du privé est toujours dans la place. Alors, il y a une grosse partie des profits qui ne sont redistribués équitablement avec ceux qui sont propriétaires du vent. Tant qu'à moi, le vent est un bien commun au même titre que l'eau potable. L'air qu'on respire, c'est le vent qui souffle au-dessus de nos têtes. Et lorsqu'on le turbine, bien, les profits de ça devraient aller entièrement aux citoyens pour l'amélioration de leur qualité de vie locale et régionale.

225

230

LE PRÉSIDENT :

235 Donc, je comprends que dans la situation qui nous occupe, ce qui vous embête, c'est qu'une partie des profits, donc, on est ici, là, on a un tiers qui est pour une entreprise privée, c'est cet aspect-là que vous dénoncez?

M. GAÉTAN RUEST :

240 Dans le cas de l'Est-du-Québec, dans le cas particulier de ce BAPE-là, c'est principalement ça, parce que si on avait un projet 50-50 avec le milieu et Hydro-Québec, on n'aurait pas le même genre de discours pour ce projet-là particulièrement.

LE PRÉSIDENT :

245 Très bien. Merci. Mon collègue va avoir des questions aussi pour vous.

LE COMMISSAIRE :

250 Bonjour, Monsieur Ruest. J'ai une petite question. Vous avez évoqué le territoire agricole. Vous avez plutôt parlé des terres agricoles qui ne devraient pas être utilisées pour installer des éoliennes. Dans quelle mesure... Je veux juste être bien sûr de comprendre. Vous parlez de terres agricoles versus territoires agricoles. Je veux juste clarifier votre propos. Parce que dans le cas qui nous intéresse ici, est-ce que vous avez une inquiétude spécifique par rapport à l'installation
255 d'éoliennes sur des terres agricoles en exploitation, ou c'est plus à l'échelle du territoire agricole au sens large du terme, qui peut contenir d'autres types d'exploitation, par exemple de l'acériculture ou autres exploitations? Je veux juste être sûr de bien comprendre votre propos entre territoires et terres agricoles.

260 **M. GAÉTAN RUEST :**

 Oui, en milieu... en territoire agricole, là, ce qui est reconnu comme étant au Québec des territoires agricoles, puis quelqu'un qui fait des activités là-dessus, il est reconnu lui-même comme entreprise, comme une entreprise agricole. Alors, à ce titre, ces territoires-là devraient être carrément

265 exclus. Écoutez, ce n'est pas... c'est minime, là, le Québec. Et là, on détruit des terres agricoles pour toutes sortes de foutues de raisons, plus vite dans les zones urbaines bien entendu, mais on n'a pas le luxe de couper ça, là.

270 Ce qui se passe à côté, aux États-Unis, avec l'imbécile qui a pris le commandement des États-Unis, là, on va devoir de plus en plus être encore plus en mode d'autosuffisance...

LE COMMISSAIRE :

275 Je vais vous demander de revenir peut-être... Je m'excuse, Monsieur Ruest, là, vous dérivez un peu. Je vais vous demander de revenir peut-être au projet ici. Vous laisserez peut-être ces propos-là pour d'autres tribunes. Ici, on va se concentrer sur le projet Madawaska si vous le voulez bien.

M. GAÉTAN RUEST :

280 O.K. C'est naturel, je m'emporte des fois. J'espère, nous espérons, à Vent d'élus, que les territoires agricoles, en harmonie avec les représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec et de toutes les nombreuses personnes qui veulent faire de l'agriculture ou des activités qui sont en lien direct avec les zones agricoles, que ce soit même de l'acériculture, que ça ne soit pas
285 contaminé par des éoliennes. Point à la ligne.

LE COMMISSAIRE :

290 Parfait. Je comprends très bien. Peut-être une dernière question, si vous me le permettez, Monsieur le Président, sur l'implication. Si j'ai bien compris dans votre présentation, vous avez été maire d'Amqui pendant une quinzaine d'années, une vingtaine d'années presque. La municipalité, votre municipalité est membre de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Dans quelle mesure vous avez des informations sur les projets qui sont hors de votre municipalité? J'imagine, vous êtes encore citoyen d'Amqui actuellement. Est-ce que vous avez des informations sur ce qui se passe un peu sur les
295 autres territoires? Comment ça fonctionne? Est-ce que vous pouvez nous parler du fonctionnement, en fait, de l'Alliance de l'énergie de votre point de vue?

M. GAÉTAN RUEST :

300 Bien, j'étais présent au sein du Conseil des élus du Bas-Saint-Laurent au moment où ça a
commencé à cogiter l'idée de se mettre ensemble pour faire de l'éolien avec une approche
communautaire. Et ça, moi-même, à Amqui... la ville d'Amqui a été la première ville à déposer un
projet de 9 mégawatts à 100 % communautaire, mais qui a été refusé. En tout cas, une longue
histoire. Mais le citoyen ordinaire aujourd'hui, là, il n'est pas trop informé. Il est dans un mode où il y
305 a beaucoup de signatures de confidentialité de la part des conseillers, des bandes, des conseils, des
élus, et puis l'information, elle est très, très restreinte. Même si on a beaucoup d'argent public qui est
mis là par l'effet de levier des municipalités, ce n'est pas vrai que le commun des mortels a accès à
ce qui se passe.

310 Alors, si on était à 100 %, j'imagine, Hydro-Québec et municipalités, les règles pourraient
être un peu différentes. Parce qu'un privé qui embarque là-dedans, lui, il ne veut pas que ça se
sache. Il manoeuvre pour en faire le plus possible puis ne pas... faire attention à ses billes. Alors,
moi là, dans la situation actuelle... Vent d'élus n'a pas vu le jour parce que tout allait bien au niveau
éolien puis la manière de faire. Vent d'élus a vu le jour parce qu'il y a des citoyens dans des
315 municipalités, des élus, conseillers et conseillères, ont pris... se sont rendu compte qu'ils avaient
difficilement eux-mêmes accès, même s'ils étaient membres d'un conseil municipal, d'avoir accès à
ce qui se passe. Et ceux-là qui le sont, bien, il faut qu'ils signent des ententes de confidentialité.

320 Alors, comment voulez-vous que leur milieu, les citoyens qui payent en fait les taxes de ces
municipalités-là, qu'ils puissent être informés de savoir qu'est-ce qui se passe? Ils sont obligés de
faire une confiance aveugle. Et c'est malsain. Moi, je pense que c'est de la démocratie qui est déviée
de son sens. La vraie démocratie, elle devrait être claire. Pour être un acteur concerné, on doit avoir
accès à l'information et toute la vraie information. De ne pas avoir peur... Si l'information est correcte,
on ne devrait pas avoir peur de la mettre sur la table.

325

LE COMMISSAIRE :

Parfait.

330

M. GAÉTAN RUEST :

Mais l'absence d'un cadre réglementaire dans le développement de la filière éolienne au Québec, c'est un sérieux handicap que n'ont pas les Ontariens et la Nouvelle-Écosse.

335

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Merci pour votre réponse, Monsieur Ruest.

340

LE PRÉSIDENT :

Et merci pour votre présence, votre présentation.

345

On va passer maintenant au prochain intervenant qui est monsieur Luis Calzado, qui est de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable. Il est avec nous en ligne.

M. LUIS CALZADO

350

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM16)

M. LUIS CALZADO :

Bonjour. Est-ce que vous pouvez me voir et m'entendre?

355

LE PRÉSIDENT :

On vous voit, on vous entend. Veuillez maintenant faire la présentation. Je vous rappelle qu'il y a un maximum de 15 minutes pour votre intervention.

360

M. LUIS CALZADO :

365

Merci beaucoup. Alors, je voudrais me présenter en premier. Mon nom, c'est Luis Calzado, je suis le président directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, l'AQPER.

370

On est une association qui travaille dans la mission de la transition énergétique pour l'atteinte de nos cibles en réduction des GES.

375

Comme vous le savez, au Québec, on travaille encore à réduire cette consommation qui est encore à 52 % d'origine fossile. Ce qui veut dire, il faut agir maintenant à pouvoir réduire cette consommation et de pouvoir faire cette transition énergétique.

380

En premier, comme association, on tient à démontrer notre enthousiasme à l'idée de l'initiative de ce projet de ce parc éolien de la Madawaska et Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, qui est un partenariat qui est fructueux entre EDF Renouvelables Canada et la Société de gestion éolienne de la Madawaska et l'Alliance de l'énergie de l'Est, elle-même qui est composée de la majorité des MRC et des municipalités allant de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine et ainsi que la Première Nation de Wolastoqiyik Wampanoag.

385

Alors, comme vous voyez, il y a une contribution, il y a une collaboration entre différentes parties pour pouvoir développer ce projet en énergie éolienne qui va pouvoir nous aider dans la transition énergétique. Maintenant, le parc éolien s'inscrit très bien dans ce qui est la transition énergétique au Québec (coupure sonore) production d'énergie éolienne dans la province en installant 45 éoliennes, qui va cumuler un total de 270 mégawatts, et ainsi aider à cette transition énergétique en offrant une énergie propre et renouvelable qui s'intégrera au réseau du transport d'Hydro-Québec.

390

395

À ça, je voudrais rajouter le fait que comme association, on travaille de très près avec Hydro-Québec. Dans aucun moment, nous comme association, on ne cherche la privatisation d'Hydro-Québec, sinon de collaborer à aider dans cette transition énergétique au Québec, aider à la transition énergétique avec la production d'une énergie propre pour atteindre nos cibles climatiques comme province ici au Québec.

400 Maintenant, le projet en lui-même, il est situé en terres privées et publiques, en secteurs forestiers et agricoles sur les territoires de la municipalité de Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, dans la MRC de Témiscouata. Le parc va engendrer des nombreuses retombées économiques qui vont bénéficier à la communauté locale. Comme vous savez, je l'ai mentionné au début, c'est un partenariat entre plusieurs parties, parties qui sont privées et parties qui sont publiques, qui vont recevoir une retombée économique. Et ces retombées économiques vont pouvoir aider au dynamisme de l'économie des endroits d'accueil où ces éoliennes seront installées.

405 Ce projet aussi va engendrer des investissements et des contributions significatives de la communauté pendant la phase de développement, de construction et d'opération du projet. Alors, comme je l'ai indiqué, en termes de retombées pour le milieu local, il va s'ajouter des redistributions des bénéfiques à l'Alliance de l'Est, à la MRC de Témiscouata.

410 Pour l'ensemble du projet de 270 mégawatts, cela représente des versements annuels de 1,5 à 1,54 million la première année, en plus de 46 millions durant la durée de la vie du projet qui est de 30 ans. Alors, les 30 ans, c'est la durée de vie du projet qu'ils seront installés et qu'ils vont pouvoir contribuer encore à des retombées économiques pour les communautés locales.

415 L'Alliance de l'énergie de l'Est participe au bon fonctionnement de la société du projet éolien de la Madawaska en tant qu'actionnaire à 33 %. Et les membres de l'Alliance investiront et redistribueront les profits réalisés à ces mêmes partenaires communautaires. Cet apport de revenus autonomes permettra aux 16 MRC et à la Première Nation membres de l'Alliance de l'Est d'investir dans diverses initiatives au bénéfice de leurs citoyens ainsi que pendant la durée du projet du parc éolien de la Madawaska.

425 Aussi, le projet va répondre aux critères techniques qui ont été... enfin, des critères techniques pour pouvoir développer un projet éolien, comme par exemple le fait que cet endroit compte avec... une bonne qualité de gisements éoliens; le partenariat établi avec le milieu au début du développement du projet qui va aider à contribuer et à maximiser les impacts socioéconomiques, ils vont être positifs pour les communautés; les signatures d'ententes avec toutes les propriétés privées ainsi que la lettre d'intention et la réserve de superficie pour l'utilisation des terres du domaine de l'État ont été faites en mai de 2023.

430 Il y a une acceptabilité sociale parce que les promoteurs ont travaillé avec les communautés
d'accueil pour pouvoir expliquer qu'est-ce que ça veut dire développer des projets éoliens, expliquer
qu'est-ce que ça veut dire installer un projet éolien, qu'est-ce que ça veut dire opérer un projet éolien.
Il faut tenir en compte qu'il y a une expertise qui est grande dans l'industrie éolienne ici au Québec
maintenant et que les intervenants des endroits vont pouvoir aider aussi à avoir cette acceptabilité
435 sociale auprès des citoyens. Et le fait aussi qu'il y a un réseau de transport d'Hydro-Québec qui va
permettre que cette énergie propre puisse être transportée et nous aide à décarboner notre société.

Maintenant, aussi, on va faire l'utilisation des réseaux des chemins forestiers qui sont déjà en
place. Il ne faut pas oublier un détail primordial qui est qu'on favorise la consultation et l'implication
440 des membres des communautés locales visées par ce projet et qui ont toujours été importantes pour
le développement des projets éoliens dans la Madawaska.

Nous comme association ce qu'on fait comme promotion, c'est la cohabitation entre les
communautés d'accueil et les développements des projets éoliens, c'est-à-dire avec les promoteurs
445 qui expliquent très bien qu'est-ce que ça veut dire mettre en place des projets dans ces
communautés et qu'est-ce que ça veut dire d'avoir des projets éoliens, des éoliennes dans leur
communauté, et comment est-ce que les retombées économiques vont pouvoir contribuer au
développement communautaire des communautés d'accueil.

450 Ce que ça veut dire avec ça, ça veut dire qu'il y a des séances d'informations publiques qui
ont été tenues ponctuellement en 2022, avec une communication active concernant l'avancement
du projet et qui va se poursuivre au long du projet et pendant l'opération pour que les citoyens
puissent comprendre très bien qu'est-ce que ça veut dire recevoir des projets éoliens.

455 Devant une demande qui est plus importante d'approvisionnement en énergie au Québec,
développer des projets éoliens est très important, développer des projets en énergie renouvelable,
des projets qui sont propres pour nous aider à décarboner notre société sont très importants pour
pouvoir atteindre nos cibles climatiques.

460 Maintenant, en ce qui concerne le secteur de l'énergie éolienne, c'est une source d'énergie
croissante ici au Québec. En 2023, l'éolien fournissait 6 % de la production électrique canadienne,
faisant du Canada le 9e producteur mondial en énergie éolienne avec 1,6 % du total mondial. En

465 2023, le Canada se situait, comme je l'ai indiqué, au 9e rang pour la puissance installée d'éoliennes avec un 1,7 % total mondial, en hausse de 11,3 %. Ce qui veut dire que toute cette expertise québécoise en développement éolien est en train d'accroître et on commence à avoir une présence plus grande dans le monde dans ce qui est le développement éolien.

470 Maintenant, le secteur de l'énergie éolienne, il est reconnu pour son potentiel en création d'emplois aussi parce qu'il donne des retombées économiques. Les modèles qui sont développés ici au Québec, ce sont des modèles où il y a une retombée économique, comme j'ai indiqué, avec l'Alliance de l'Est, les MRC, les Premières Nations, et ce sont des modèles qui doivent être répliqués partout dans le monde, et on le fait. On le fait parce que ça aide les communautés. On le fait parce que ça aide aussi dans la transition énergétique. Ces projets s'inscrivent aussi dans la démarche de la province pour atteindre notre carboneutralité d'ici 2050.

475 Il ne faut pas oublier que nous, comme association, les projets qui sont développés en énergie renouvelable ont comme objectif d'atteindre cette carboneutralité, qui est un objectif qui est très ambitieux qui est émis par le gouvernement du Québec et on travaille pour pouvoir atteindre ces objectifs.

480 Le Québec dispose d'un immense gisement éolien dont une seule partie est encore utilisée, et c'est pour cela qu'on travaille pour pouvoir le développer en collaboration avec les communautés d'accueil. Et ce projet est un exemple de ce type de collaboration. Ce projet est un exemple de retombées économiques pour les communautés. Le ministère de l'Énergie, lui-même, il affirme que l'énergie éolienne comprend de nombreux avantages et qu'ils sont une solution pour la décarbonation du Québec.

490 Comme par exemple, la source d'énergie renouvelable au Québec, l'éolien et le vent, est une ressource inépuisable et disponible presque partout, et ce qui fait une alternative durable et viable en source d'énergie propre pour pouvoir nous aider à décarboner notre société et qui, accompagnée avec notre hydroélectricité, nous permet d'avoir une énergie propre dans notre province et être les premiers, les pionniers dans tout ce qui est approvisionnement propre dans notre province.

495 Il y a aussi un impact environnemental faible. La production d'énergie éolienne n'émet pas de gaz à effet de serre ni de polluants atmosphériques, ce qui joue un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pollution de l'air.

500 C'est rentable. Les coûts d'exploitation des éoliennes sont relativement faibles après l'installation initiale, ce qui fait une source d'énergie rentable à long terme. Il ne faut pas oublier qu'il y a des appels d'offres qui ont été lancés et l'énergie éolienne, c'est une énergie qui est compétitive envers les autres types d'énergie. Et ça peut aider à décarboner notre société.

505 Ça crée des emplois, comme je l'ai indiqué. Ce type de projet va contribuer également à la création des emplois dans la fabrication, l'installation et la maintenance, la gestion des infrastructures éoliennes. Ça va donner des retombées économiques.

510 Ça va nous aider dans une sécurité énergétique aussi en réduisant les dépendances aux énergies fossiles importées. L'énergie éolienne va favoriser l'indépendance énergétique, et ce qui va renforcer notre sécurité énergétique ici au Québec.

515 Et ça va permettre à dynamiser aussi nos communautés. Il est également important de souligner que devant la situation énergétique québécoise et canadienne qui est en constante évolution et le climat politique au sud de notre frontière, l'apport de tels projets ne peut qu'être positif dans la volonté de la souveraineté énergétique qui est devenue une question majeure pour notre société de ce jour.

Alors, avec ça...

520 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous inviter à conclure.

M. LUIS CALZADO :

525 ... nous, comme association, on supporte ce type de projet.

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous inviter à conclure.

530

M. LUIS CALZADO :

Excusez-moi. Voilà. Je viens de conclure. Merci beaucoup.

535

LE PRÉSIDENT :

Bon, bien, on était en synchronisme. Merci beaucoup pour votre présentation. Comme je dis à tous les autres intervenants, on a pris connaissance de votre mémoire.

540

La première question que je vous poserais, peut-être en lien avec ce qu'a mentionné un intervenant qui vous a précédé : quelle est la valeur, selon vous, la valeur ajoutée de la présence du privé dans les projets comme celui de Madawaska? Qu'est-ce que le privé apporte ou les producteurs apportent qui vient ajouter finalement quelque chose dans ces partenariats-là que les autres partenaires n'ont pas?

545

M. LUIS CALZADO :

En premier, c'est l'expertise. Il ne faut pas oublier que l'éolien, c'est une filière qui se déploie ici, au Québec. Il y a une expertise que le privé ramène ici, qu'il y ait des projets qui vont être concurrentiels avec des prix qui vont être compétitifs.

550

Comme j'ai indiqué, le prix du dernier appel d'offres par exemple en 2023 était de 7,8 sous, sans inclure l'équilibrage, en moyenne. Ça veut dire, c'est des prix compétitifs. Pourquoi il y a ces prix compétitifs? Parce que ça nous permet... bien, les compagnies qui ont été impliquées dans ces appels d'offres ont pu soumettre à des prix... à avoir des prix compétitifs parce qu'il y a une expertise qui est déjà là-dedans pour pouvoir ramener cette énergie propre ici au Québec. Ça, c'est numéro 1.

555

Numéro 2, c'est le fait qu'il y a des modèles qui ont été développés. Et ce n'est pas seulement le privé qui développe ces projets. C'est en collaboration, c'est en partenariat avec les communautés

560 d'accueil. C'est en partenariat avec l'Alliance de l'Est. C'est en partenariat aussi avec les MRC et les
Premières Nations. Et là-dedans, bien, ce type de partenariat, ce type de modèles, ce sont des
modèles qui sont soutenus parce que ça donne des retombées économiques et, en même temps,
ça permet d'utiliser cette expertise qui est développée par ces compagnies privées.

565 Et comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, dans aucun cas, nous, comme
association, on est pour la privatisation d'Hydro-Québec. Nous, on collabore pour pouvoir aller de
l'avant dans cette transition énergétique et de pouvoir nous assurer que cette expertise qui est
développée par le privé puisse aider à décarboner notre société et nous aider dans la transition
énergétique.

570

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre réponse, Monsieur Calzado.

575

Je vais demander maintenant à mon collègue, Antoine Morissette, de poursuivre.

LE COMMISSAIRE :

Bon après-midi, Monsieur Calzado.

580

Je vais vous amener sur un autre terrain. On a entendu et lu dans quelques mémoires des
préoccupations à l'égard de l'extraction des matières premières qui contribue en fait à un impact
social et environnemental, particulièrement dans les pays du sud.

585

Est-ce que l'industrie, en collaboration avec votre association, travaille à développer des
chaînes d'approvisionnement plus responsables au niveau des matériaux qui entrent dans la
fabrication des éoliennes, puis plus largement peut-être aussi dans l'approvisionnement des pièces
d'éoliennes elles-mêmes qui viennent d'autres pays?

590

M. LUIS CALZADO :

595 Alors en premier, nous, comme association, on représente l'écosystème des énergies
renouvelables. Quand je veux dire « écosystème », ce n'est pas seulement les promoteurs, mais
aussi, c'est les compagnies qui fabriquent des pièces ici au Québec. On a comme membre, par
exemple, Marmen, que vous savez très bien, ils ont installé à Matane l'endroit où ils vont fabriquer
les tours pour les éoliennes. Alors, l'objectif premier, numéro 1, c'est d'utiliser les matériaux qui
600 peuvent être produits ici.

Aussi, de notre côté, ce qu'on fait, on collabore pour tout ce qui est le recyclage à long terme.
Nous, ce qu'on veut s'assurer en premier, comme vous connaissez bien, dans l'économie circulaire,
il y a les différents piliers; le premier pilier, c'est l'utilisation de la matière pour produire l'énergie, après
605 ça la prolongation de vie, de nous assurer que ces parcs, si possible, de pouvoir prolonger la vie,
nous assurer qu'ils puissent continuer à produire de l'énergie, et après ça, bien, éventuellement,
qu'ils arrivent à un recyclage.

C'est sûr que nous, de notre côté, on veut s'assurer que les matières premières, elles puissent
610 être utilisées à long terme et qu'il y ait une chaîne de valeur qui soit propre, et comme je l'ai dit au
début, de nous assurer d'utiliser de la main-d'œuvre locale.

Il y a une expertise pas seulement du côté des promoteurs, aussi, des biens et services dans
tout ce qui concerne le savoir-faire, par exemple des études environnementales, des firmes de
615 conseil, des firmes légales à développer des projets éoliens ici au Québec. Il y a un savoir-faire qui
se développe, qui va pouvoir aider dans cette transition énergétique et nous aider à augmenter ces
chiffres que j'ai indiqués dans mon allocution, et qu'on puisse devenir une société qui ne développe
pas seulement que l'hydro, mais aussi l'éolien à plus grosse taille.

620 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup pour votre réponse. Peut-être un complément justement de réponse que vous
pourriez amener cet après-midi. Vous avez parlé des tours, vous avez parlé de Marmen dans votre
réponse. Mais pourquoi les pales ne viennent-elles pas du Québec? On apprenait en première partie
625 que les pales vont venir d'Asie. Pourquoi les pales ne viennent pas du Québec?

M. LUIS CALZADO :

630 Ça serait idéal si elles venaient du Québec. C'est une question encore de savoir-faire et de chaîne d'approvisionnement. Il faut qu'on travaille sur ça. Pour l'instant, il n'y a pas encore cette partie qui peut être produite ici. Mais si au moment... elles pouvaient être produites ici, c'est sûr et certain que ça serait... ça nous permettrait qu'on ait une chaîne d'approvisionnement et que ça facilite le déploiement de l'éolien ici au Québec.

635 Comme je vous dis, nous comme association, avec nos membres, on s'assure qu'on puisse utiliser notre savoir-faire, notre connaissance, qu'on puisse aider à améliorer notre développement économique en utilisant ce qui est dans notre province. Et éventuellement, si c'est possible, comme vous le dites, s'il y a des pales qui sont fabriquées ici au Québec, ça sera un plaisir de pouvoir les promouvoir comme association et travailler avec nos promoteurs pour qu'ils puissent avoir accès à ça.

640

LE COMMISSAIRE :

Juste pour bien comprendre, vous dites qu'il n'y a pas de... on n'a pas la capacité de produire des pales au Québec ou il n'y a pas de compagnie qui produise des pales au Québec?

645

M. LUIS CALZADO :

Que je sache, il y a... les compagnies qui les produisent ne sont pas membres de l'AQPER. Mais nous, comme association, on s'assure que les compagnies qui sont membres de l'association puissent contribuer directement avec la production qui est locale et de pouvoir transmettre ça à nos membres pour qu'ils puissent utiliser si c'est le cas.

650

LE COMMISSAIRE :

655 Parfait. Merci, Monsieur Calzado, pour vos précisions. Très apprécié.

M. LUIS CALZADO :

660

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

665

Donc, on va passer à la prochaine personne, qui est Laurence Maher, qui est de la Première Nation... j'ai toujours de la difficulté à le prononcer, je m'en excuse. Wolas...

LE COMMISSAIRE :

670

Wolastoqey.

LE PRÉSIDENT :

675

Ça dépasse ma diction. Oui. Alors, cette personne-là est en ligne. Bonjour. Désolé pour avoir un peu escamoté le nom de votre Première Nation.

Mme LAURENCE MAHER

680

PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK (DM26)

Mme LAURENCE MAHER :

685

Oui. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE COMMISSAIRE :

690

Oui, tout à fait. On vous entend, on vous voit. Vous avez 15 minutes pour votre présentation.

Mme LAURENCE MAHER :

695 Oui, merci. Je vais essayer de faire ça rapidement. Je vais me présenter d'abord, Laurence
Maher, je suis conseillère politique et affaires juridiques à la Première Nation. On dit « Wolastoqiyik
Wahsipekuk », mais « Première Nation Wolastoqey » peut faire aussi l'affaire. Puis je suis également
membre de la communauté. Donc, je suis à mon poste depuis environ quatre ans maintenant.

700 Je vous dirais, l'objectif, un peu... bien, peut-être que vous le savez, vous le savez sûrement,
mais la Première Nation est membre de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Donc, on est partenaire du
projet éolien Madawaska via notre participation dans l'Alliance de l'énergie de l'Est. Mais le but
aujourd'hui, c'est un peu de venir vous parler non pas de notre relation avec le promoteur, avec notre
chapeau de partenaire du projet, mais plutôt avec le chapeau Première Nation puis de vous parler
de la relation qu'on entretient avec le promoteur dans le cadre du projet qui nous occupe aujourd'hui.

705 Avant tout, peut-être que je ferais un petit... un bref historique sur la Nation puis qui on est.
On est environ 2 500 membres. On est la seule Nation Wolastoqey du Québec. Les autres sont au
Nouveau-Brunswick et dans le Maine. 2 500 membres, mais dispersés un peu partout à travers le
Québec, Nouveau-Brunswick et Maine.

710 Il y a eu une rupture dans le temps des membres avec leur territoire parce qu'en 1869, il y a
eu une prise illégale des terres de réserve des membres de la Nation qu'on appelait à l'époque
« Malécites de Viger ». À ce moment-là, les membres ont commencé à se disperser à travers le
Québec, puis c'est seulement un siècle plus tard, ou un peu plus d'un siècle plus tard, dans la fin des
715 années 80, que certains membres de la Nation ont tenté de reconstituer la Première Nation qu'on
connaît aujourd'hui. Ils ont réussi. Donc, la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk a été la 11^e
et dernière Nation reconnue par l'Assemblée nationale en 1989. Puis depuis ce temps-là, bien, le
chemin, disons, de la réappropriation culturelle et identitaire est une longue quête sur laquelle on
travaille. Mais on est bien fier de notre position aujourd'hui en tant que Nation, malgré le fait qu'il y a
720 certains enjeux dans le fait que les membres soient dispersés à travers tout le territoire québécois.
Voilà pour l'histoire de la Nation.

Alors, comme je vous le disais, bien, je vous parlerais peut-être en premier lieu du territoire du
projet où se situe le parc éolien Madawaska. Le projet qui nous occupe se trouve entièrement sur le

725 Wolastokuk. Le Wolastokuk est le territoire ancestral de la Première Nation Wolastoqiyik
Wahsipekuk. Donc, à l'ouest, on part de la... bien, c'est sur la rive sud du Saint-Laurent, à l'ouest de
la rivière Etchemin, jusqu'à l'est de la rivière Mitis, et au sud jusqu'aux frontières, le
Nouveau-Brunswick et Maine. Donc, c'est ça, Madawaska se trouve entièrement sur le Wolastokuk,
730 donc le territoire ancestral des membres de la communauté, un territoire où les membres pratiquent
diverses activités traditionnelles : la chasse, de la pêche, la cueillette et autres activités.

Dans notre analyse, si on veut, du projet... bien en fait, pas moi, mais on a un bureau aux
Ressources naturelles et territoire qui a analysé certains enjeux, effectivement, qui peuvent
apparaître face au projet. C'est-à-dire, par exemple, une fragmentation du territoire qui peut causer
735 des enjeux pour les cheptels, pour la chasse à gros gibier. On parle aussi d'une certaine dégradation
de milieux humides et hydriques. À ce moment-là, on parle d'une certaine perte de diversité. Perte
de territoires de cueillette où on peut... souvent... c'est un moment propice pour la transmission des
savoirs traditionnels. Mais tout ça a été discuté et travaillé en amont, si on veut, avec le promoteur
privé du projet Madawaska parce que la Première Nation, bien, a commencé des discussions avec
740 le promoteur en amont du projet.

Il y a une entente-cadre qui a été signée, donc une entente, en fait, où le but c'était de mettre
les bases à des discussions possibles, donc mettre en place un mécanisme de discussions
continues entre la Première nation et le promoteur privé pour justement, là, le but étant de défendre
745 un peu les droits et intérêts de la Première Nation, soulever les enjeux importants pour la Première
Nation face au promoteur.

Donc, ça a permis plusieurs discussions avec le promoteur, notamment... puis on se plaît à
dire plusieurs aussi améliorations peut-être du projet. Mais notamment, on a complété l'étude
750 archéologique du projet par une étude de potentiel faite par la Première Nation. Il y a une révision
justement de l'étude d'impact qui est en cours par notre département des Ressources naturelles et
du territoire où on échange des commentaires avec des questions.

On a des discussions sur une entente finale, qu'on appelle, donc ça sera l'étape après
755 l'entente-cadre, mais où le but est d'éviter le plus d'impacts possible sur les droits et intérêts des
membres de la Première Nation. Si ce n'est pas possible de les éviter, le but c'est de les atténuer
et/ou de les compenser.

760 Donc, on parle de, par exemple, dans la phase de la construction, atténuer le bruit ou l'effort de construction durant les périodes de chasse. On parle de discussions aussi pour collaborer quant à la compensation pour la perte des milieux humides et hydriques.

765 On parle aussi d'une vigie ou d'un accès pour nos gardiens Wolastoqey, donc les gardiens du Wolastokuk, qui pourront aller faire une certaine vigie durant surtout les phases de la construction, de construction du projet, suivi des mortalités, ce genre de choses là.

770 Donc, tout ça fait partie de discussions qui sont en cours avec le promoteur privé du projet dans le but de, en fait, bien, donner notre consentement préalable, libre et éclairé au projet via une entente finale. Donc, tout ça est en discussion avec le promoteur présentement.

775 Je pourrais continuer pour vous dire, bien, que pour la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk... puis là, je remets un peu notre chapeau de partenaire de l'Alliance de l'énergie de l'Est, mais pour la Première Nation, de participer aux retombées économiques de ces projets-là qui se développent sur notre territoire ancestral, le Wolastokuk, c'est important puis ça devient un levier de réconciliation économique majeur pour nous dans justement cette quête-là de réappropriation culturelle.

780 Les revenus ou les retombées économiques vont directement dans des projets communautaires pour les membres. Puis pour nous, bien, c'est un moyen de diversifier nos revenus. On a des droits ici de traité, notamment des droits de pêche et de vente commerciale des produits halieutiques. Par contre, on est conscients que les stocks dans le Saint-Laurent sont en grande diminution. Donc, le but pour la Première Nation est effectivement de diversifier le plus possible ses revenus, puis on pense que de participer à la transition énergétique du Québec puis d'avoir les retombées économiques qui viennent avec la participation dans le projet, pour nous, en tout cas, c'est un levier important vers l'autodétermination et pour la pérennité, en fait, de la Nation et les
785 générations futures.

LE PRÉSIDENT :

790 Très bien. Merci beaucoup. Vous parlez donc d'un dialogue qui est continu avec l'initiateur. Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'améliorations au projet qui ont découlé de ces

discussions-là depuis, en fait, dans la conception du projet lui-même? Est-ce qu'il y a des éléments, là, que vous pouvez souligner, qui ont été soit ajustés, modifiés, améliorés, de votre point de vue, qui résultent de dialogues que vous avez avec l'initiateur?

795 **Mme LAURENCE MAHER :**

800 Pour ce projet-là, par exemple, il y a certains projets où quand on fait nos études de potentiel archéologique, on se rend compte que ça vise... il y a des éoliennes qui seront directement dans une zone à potentiel archéologique pour la Première Nation. Bon, à ce moment-là, il y aurait des inventaires terrain qui seraient faits puis tout ça. Et si c'était le cas, il y aurait peut-être un déplacement d'éoliennes. Mais pour ce projet-là, par exemple, l'étude de potentiel archéologique que la Nation a faite a démontré qu'il n'y avait pas d'empiètement dans les zones de potentiel archéologique pour la Première Nation dans l'aire de projet, ou en tout cas, où les éoliennes seront placées.

805 Et ça, c'est un exemple où, en tout cas, on a vérifié qu'il n'y avait pas d'impacts. Mais pour les autres, bien, je reviendrais un peu à ce que je disais tantôt, que ça soit durant les phases de construction, de faire attention durant les périodes de chasse, de chasse communautaire. Puis aussi, pour la Première Nation, ce qui est important c'est de collaborer au plan de réhabilitation... de compensation, plutôt, des milieux humides et hydriques. Si ce n'est pas en nature, bien, au moins que ce qui sera donné de façon pécuniaire au fonds du gouvernement du Québec puisse revenir dans la région, mais dans la communauté pour d'autres projets. Fait qu'on travaille notamment là-dessus en ce moment avec le promoteur. C'est des discussions qui sont en cours, là.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Antoine?

820 **LE COMMISSAIRE :**

Bonjour, Madame Maher. Vous avez mentionné dans votre présentation cet après-midi qu'il y avait des membres de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk qui sont au Nouveau-Brunswick et au Maine. Là, vous nous parlez en général d'un peu des préoccupations. Est-ce que vous avez

825 aussi récolté ou vous avez consulté les autres membres de la Première Nation qui sont autant au
Maine ou au Nouveau-Brunswick? Est-ce que vous avez, je ne sais pas, un groupe de discussion
ou de consultation ou de concertation qui se fait à l'échelle des différents membres de la
communauté qui sont à différents endroits sur le territoire?

Mme LAURENCE MAHER :

830 Le but, bien, effectivement, puis la Première Nation est justement en train de réaliser une étude
sur le savoir et l'utilisation du territoire qui vise le projet éolien Madawaska, puis le but dans ces
études-là, qui est en cours de réalisation, c'est s'il y a des membres qui utilisent l'aire de projet où se
trouve le projet éolien Madawaska, d'aller à leur rencontre puis de leur parler de l'utilisation du
835 territoire. Pour le moment, on n'a pas d'indication parce que là, c'est ça, ce n'est pas des choses
nécessairement qu'on a dans une base de données, c'est plus du bouche-à-oreille, mais on n'a pas
d'indication qu'il y ait des membres qui utilisent à ce moment-ci le territoire où se trouve l'aire de
projet Madawaska. On n'a pas non plus, disons... Bien, notre façon de consulter nos membres se
fait de diverses façons, là. On a plusieurs comités consultatifs au sein de la Première Nation qui
840 recommandent certaines choses, dont celui... CATOW, Comité sur les activités traditionnelles et
l'occupation du Wolastokuk, où on parle de ces projets-là.

845 Donc, c'est des comités où on essaie de rassembler une grande diversité de membres, donc
pas nécessairement une région en particulier, plusieurs régions du Québec et plusieurs âges
différents. Fait que c'est, oui, à ces comités-là que les élus vont chercher souvent le pouls de ce que
nos membres pensent de quelque chose. Puis on a développé diverses façons aussi de rejoindre
nos membres à travers le temps, là, parce qu'il y a un peu ce défi-là d'aller à la rencontre des
membres étant donné qu'on ne vit pas en communauté et qu'ils ne sont pas nécessairement tous
dans la même région. Voilà.

850

LE COMMISSAIRE :

855 Merci beaucoup. J'ai une dernière question par rapport justement aux activités traditionnelles
qui se pratiquent sur le Wolastokuk. Est-ce que vous avez des inquiétudes par rapport aux effets
cumulatifs de plusieurs projets éoliens qui pourraient s'installer sur le Wolastokuk?

Mme LAURENCE MAHER :

860 Oui. C'est effectivement quelque chose qu'on essaie de prendre en compte dans, justement, les études sur le savoir et l'utilisation du territoire qu'on développe mais pour chaque projet éolien. Il y a certainement des effets cumulatifs à la multiplication des projets éoliens sur le Wolastokuk. La perte de territoire... le plus évident impact, c'est ça, c'est la perte de territoire accessible pour la pratique des activités traditionnelles par nos membres.

865 On pense toutefois, bien, que... c'est ça, il y a certaines améliorations ou certains impacts qui peuvent être évités ou mitigés quand on discute avec le promoteur. Donc, on est fiers, je pense, de faire partie de la transition énergétique du Québec puis de contribuer à ça via le Wolastokuk. Mais tout ça... on ne souhaite pas que ce développement-là se fasse au détriment de nos droits et intérêts. Donc, c'est pour ça qu'on fait ces... qu'on a ces discussions-là en amont avec le ou les promoteurs
870 de projet éolien. C'est effectivement dans le but de diminuer ou mitiger ou compenser les impacts. Mais on est bien conscients que l'impact le plus important, c'est la perte nette de territoires publics où les membres peuvent pratiquer des activités traditionnelles.

LE COMMISSAIRE :

875 Excellent. Merci beaucoup pour votre réponse, Madame Maher.

LE PRÉSIDENT :

880 Merci beaucoup pour votre présentation.

Mme LAURENCE MAHER :

885 Merci.

LE PRÉSIDENT :

On va passer maintenant à la prochaine personne, qui est Jean Habel, de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable. Il est avec nous en ligne. Monsieur Habel?

890

M. JEAN ABEL
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM18)

895

M. JEAN HABEL :

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire. J'attends juste la possibilité d'ouvrir ma caméra. Est-ce que vous me voyez bien?

900

LE PRÉSIDENT :

Oui. On vous voit, on vous entend. Alors, c'est à votre tour.

905

M. JEAN HABEL :

Parfait. Merci beaucoup de me donner l'opportunité de pouvoir discuter devant le Bureau d'audiences publiques en environnement concernant le parc éolien de Madawaska. Donc, de mon côté, mon nom est Jean Habel. Je suis le directeur principal pour le Québec et le Canada atlantique à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

910

Pour vous donner un peu la perspective de qui est l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, donc on est une association sans but lucratif représentant plus de 350 membres du secteur de l'énergie éolienne, solaire, stockage d'énergie. Donc, fabricants, fournisseurs, composantes, promoteurs de parcs éoliens, des municipalités aussi, des entreprises issues des groupes autochtones, de nombreux fournisseurs donc font partie de notre association, Hydro-Québec aussi est membre chez nous. Donc, ça vous donne un peu le portrait de qui nous sommes. Et notre perspective, c'est vraiment de pouvoir s'assurer d'une transition énergétique dans un contexte où on veut assurer la carboneutralité d'ici 2050. Donc, voici notre association. Et bien heureux de pouvoir apporter notre perspective et répondre aux questions du Bureau des audiences publiques en environnement concernant le projet éolien de Madawaska.

920

925 Donc, on avait soumis notre mémoire de notre côté. Donc, on est très heureux de voir le fruit d'un partenariat égalitaire entre EDF, l'Alliance de l'Est, la Société de gestion éolienne Madawaska, une filière d'Hydro-Québec, voir le jour pour un développement économique et aussi un développement des énergies vertes.

930 Donc, pour nous, le projet éolien d'une capacité de 270 mégawatts qui va avoir lieu dans la MRC du Témiscouata, c'est vraiment un élément qui est hyper intéressant de voir ce développement possible de projet dans une zone où il va y avoir aussi une faible densité de population avoisinante, peu d'habitations aussi à proximité des éoliennes, aussi avec de nombreux chemins forestiers existants qui vont être dans l'aire du projet, ce qui est quand même porteur aussi dans une perspective de développement durable. Donc, on est convaincus que ce projet-là va s'inscrire harmonieusement avec les autres usages du territoire.

935 Puis notre perspective aussi est corroborée aussi avec ce qu'on entend aussi à l'intérieur de la commission. Donc, il y avait la Première Nation Wolastoqiyik qui a fait une allocution juste avant moi qui mentionnait aussi l'importance de l'usage aussi des autres territoires, puis je pense que les personnes qui sont à même... les parties prenantes du projet en sont bien conscientes. Il y a d'ailleurs une table qui a été créée avec 15 membres aussi pour pouvoir discuter de cette situation.

940 Donc, pour nous, on voit que c'est un investissement quand même porteur dans la région, qui va créer environ 300 emplois pendant la phase de construction, des emplois permanents aussi pour la maintenance de la durée de vie du parc éolien.

945 Donc, dans son ensemble, de notre côté, on voit réellement là une perspective porteuse par rapport au projet de Madawaska. C'est sûr qu'on a fait plusieurs constats. Un des constats, puis je sais que c'est un élément quand même prioritaire du côté du BAPE, mais c'est toute la question de l'acceptabilité sociale qui est centrale à l'intérieur des projets renouvelables pour qu'ils s'intègrent bien dans la communauté. Donc, de notre côté, on voit, à travers le partenariat égalitaire avec 950 l'Alliance de l'Est qui est un regroupement de municipalités avec aussi la Première Nation Wolastoqiyik, qui est bien implantée dans le milieu, et on est bien conscients de l'importance d'être bien ancrés dans le milieu pour pouvoir avoir un projet qui est porteur.

955 Donc, on parlait aussi de cette acceptabilité sociale. Lorsqu'on fait un peu un pas de recul puis
on voit en général, dans la population, on avait... on a mis de l'avant dans notre mémoire aussi un
sondage qui avait été fait en août 2003 où on sondait les Québécois sur la perspective de l'énergie
éolienne en général et c'était, dans une très grande majorité, là, donc une opinion positive par rapport
à cette énergie éolienne, par rapport à lorsqu'on compare avec d'autres formes de technologies.
960 Donc, il y avait vraiment une perspective positive par rapport au déploiement de l'énergie éolienne
au Québec, qui est une source qui était la plus favorable dans l'opinion publique des Québécois et
Québécoises.

965 Donc, même si on regarde un peu plus en amont ou de façon holistique la perspective des
Québécois par rapport au déploiement de cette technologie-là, on voit qu'il y a une opinion positive.
Puis lorsqu'on va aussi sur le terrain, je crois qu'on peut voir aussi avec la présence de l'Alliance de
l'Est, avec les acteurs environnants aussi, une opinion aussi positive dans le milieu local. Et ça, c'est
vraiment une priorité importante pour l'ensemble des projets renouvelables. Pour s'assurer qu'on ait
cette transition énergétique, mais il faut avoir la mobilisation des municipalités, des divers
intervenants, des peuples autochtones. Et tout porte à croire de notre côté que c'est le cas dans le
970 projet qui est présent aussi aujourd'hui, à l'intérieur de la discussion à travers le BAPE.

975 Donc, de notre côté, on voit aussi une grande plus-value, là, au fait qu'il va y avoir des
membres permanents représentants des secteurs, là, comme promoteurs, communautés
autochtones, représentants du monde municipal, citoyens, représentants du milieu environnemental,
agricole et forestier et du milieu socioéconomique aussi. Ce comité-là consultatif qui va favoriser
aussi la contribution du milieu, je pense que c'est une excellente pratique que nous on recommande
à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable et qui est appliquée dans le cas précis, et aussi
une sensibilité par rapport à ce projet-là en lien avec... dans l'encouragement des entreprises locales
avec des rencontres qui ont été faites par les personnes qui sont en charge du projet. Et aussi, c'est
980 toujours bien d'avoir une personne-ressource disponible pour répondre aux questions par rapport au
projet. Et il y a aussi des portes ouvertes.

985 Donc, tout ça, pour nous, c'est des conditions gagnantes pour pouvoir avoir une meilleure
acceptabilité sociale, un ancrage aussi dans le milieu à travers la phase du développement, mais
aussi la phase de construction et la phase d'opération. Donc, tout porte à croire, de notre côté, que
ces éléments-là sont réellement faits dans le milieu. Et vous avez eu des commentaires d'autres

organisations, d'autres entités, et aussi la Première Nation qui sont allées corroborer ces perspectives-là au cours de la discussion.

990 Donc, de notre côté, on voit réellement là une perspective économique intéressante. Je ne
ferai pas la nomenclature du rapport Aviseo, mais vous avez une copie du rapport Aviseo qu'on a
dressé sur l'empreinte économique régionale. Donc, on se basait sur les 4 000 mégawatts qu'il y
avait par le passé au Québec. Donc, ça vous donne un peu la perspective actuelle parce que dans
995 les appels d'offres qui ont été lancés depuis les dernières années, on est encore autour de ce 4 000
mégawatts-là installés. Donc, ça nous porte à croire que c'est quand même encore d'actualité. Mais
de façon plus précise, vous savez très bien à l'heure actuelle qu'il y a des grandes volontés, une
grande mobilisation, là, pour la transition énergétique.

1000 Hydro-Québec a fait part de son plan d'aller chercher l'équivalent de 35 000 travailleuses et
travailleurs de la construction par année jusqu'en 2035 pour pouvoir permettre cette transition
énergétique là. Alors, c'est sûr que dans une globalité, il va y avoir des retombées économiques pour
le Québec, mais il va y avoir aussi les retombées qui sont assez considérables au niveau local. Et le
fait qu'il y a une participation en équité de l'Alliance de l'Est dans le projet, bien, ça apporte une
plus-value supplémentaire.

1005 Il va y avoir d'autres possibilités aussi de rétribution dans le cas du projet éolien Madawaska.
Donc, il y a des versements notamment de 5 700 dollars par mégawatt installé pour la durée de vie
du projet. Et comme je le disais auparavant aussi, il y a une participation dans l'actionnariat. Ce qui
fait en sorte que ça renforce la perspective aussi de l'accompagnement au niveau local d'avoir cette
1010 participation-là. Donc, je pense que c'est une plus-value hyper intéressante et... donc, les
versements que je vous ai parlé. Donc, il y a vraiment des retombées économiques intéressantes
pour la filière éolienne. Et on le voit aussi de façon plus concrète dans le projet de Madawaska.

1015 Pour vous parler un peu de l'énergie éolienne en général, je pense qu'on voit la plus-value de
cette énergie-là qui est en train de se déployer de plus en plus au Québec. On le voit dans le Plan
d'action 2035 d'Hydro-Québec, donc la volonté d'aller construire au-delà de 10 000 mégawatts dans
les prochaines années.

1020

Donc, l'énergie éolienne, c'est une énergie qui est propre, c'est une énergie qui est peu coûteuse, qui n'a pas beaucoup d'empreinte au sol aussi. Donc, dans les projets éoliens, l'empreinte physique au sol, donc on parlait par exemple de l'impact sur les milieux humides et hydriques et tous ces éléments-là. Donc, l'impact au sol d'un grand projet éolien, là, c'est à peine 5 % qui va être impacté au sol.

1025

Donc, c'est sûr que dans nos objectifs, par exemple, de protéger le territoire, d'avoir cet ancrage-là au sol qui est plus minimal, même s'il y a un élément plus, disons, pas terrestre, mais dans les airs qui est impacté, l'impact au sol, lui, il est grandement diminué avec l'énergie éolienne étant donné la faible empreinte au sol. Donc, je pense que c'est un élément quand même assez important à prendre en considération. Puis c'est la raison pour laquelle aussi on voit de plus en plus ce développement éolien au Québec. Le coût, la faible empreinte aussi sur la biodiversité, bien, jouent un rôle évidemment dans le choix de cette technologie-là par Hydro-Québec pour renforcer son mix énergétique. Un mix énergétique qui, on le voit, prend beaucoup plus d'importance que jamais dans le contexte socioéconomique actuel, où on doit s'assurer de pouvoir construire des mégawatts au Québec pour avoir une meilleure résilience, mais aussi une meilleure autonomie énergétique.

1030

1035

1040

Donc, cette perspective-là de pouvoir s'assurer d'inclure autant des perspectives de sobriété énergétique que de déploiement des énergies renouvelables alors que le Plan d'Hydro-Québec vise à 75 % de toute nouvelle production la décarbonation, c'est réellement un élément qui est important si on veut atteindre nos cibles de réduction de GES de 37,5 % sous les niveaux de 1990.

1045

Donc, c'est peut-être la perspective un peu plus holistique aussi que je voulais vous partager. Vous le savez aussi, dans un contexte de changements climatiques, tout bouge. Donc, d'avoir la capacité d'avoir de l'énergie éolienne qui puisse permettre aussi de renforcer les réservoirs derrière les barrages. On a vu quand même des niveaux au niveau des réservoirs dans les barrages qui ont été quand même assez bas dans les dernières années. Mais le fait d'avoir l'énergie éolienne va pouvoir renforcer aussi la stabilité de l'ensemble du réseau.

1050

L'énergie éolienne aussi est plus importante durant l'hiver. Donc, nos périodes de pointe sont plus importantes durant l'hiver à ce moment-ci. Donc, c'est une corrélation qui est parfaite à ce niveau-là.

1055 Donc, je voulais quand même vous apporter cet élément-là plus holistique, mais tout en vous rappelant quand même que si on retourne sur le projet plus spécifiquement de Madawaska qui va se faire dans la MRC du Témiscouata, on a vu quand même que ce projet-là allait avoir quand même un impact, comme je vous disais, quand même sur le territoire, mais minimal, sachant aussi le fait que ça va être dans des territoires qui va utiliser des sentiers forestiers, aussi qui va être un peu plus loin de grands centres urbains.

1060 Donc, on pense de notre côté, à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, qu'on a un projet éolien qui est porteur, un projet autant sur le plan environnemental que social, qu'économique, qui va apporter une plus-value pour les gens de la région. Donc, le Québec, de plus en plus, développe sa filière éolienne. Donc, je pense que ça va renforcer le bouquet énergétique québécois.

1065 On a fait des bons choix dans le passé. On est encore en train de continuer à faire ces bons choix selon nous à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable en misant notamment sur l'énergie éolienne dans le mix énergétique. Et c'est à travers des projets porteurs comme celui de Madawaska qu'on va pouvoir s'assurer de pouvoir faire cette transition si importante des énergies qui sont fortement émettrices à des énergies renouvelables qui vont être bâties ici au Québec, avec le savoir-faire de tous et chacun, et en utilisant aussi, disons, le tissu économique de la région qui y habite. Et c'est le cas actuellement avec le fait qu'on va avoir 300 personnes qui vont être à Madawaska pour pouvoir construire cet important projet pour l'avenir énergétique du Québec.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Habel. Je profiterais, dans un premier temps, de votre perspective canadienne pour voir si vous connaissez des modèles de partenariats semblables à celui qu'on voit à Madawaska. Est-ce que ça existe dans d'autres provinces canadiennes? Sinon, c'est quoi un peu les modèles dominants?

1080 **M. JEAN HABEL :**

Oui, bien, pour vous donner un exemple, notamment en Nouvelle-Écosse, il y a un peu ce même principe-là. Donc, il y a par exemple des promoteurs qui vont s'aligner avec les Premières

1085 Nations pour faire un projet. Ça s'appelle le *Rate Base Procurement*. Donc, c'est un appel à projets
qui avait lieu récemment en Nouvelle-Écosse pour environ 372 mégawatts. Donc, c'est tous des
projets qu'il y avait un partenariat entre les Premières Nations et des promoteurs. On ajoute aussi la
1090 filière d'Hydro-Québec qui est dans cette situation-là au Québec. Mais oui, c'est un programme qui
existe de plus en plus. On l'a vu à travers les appels d'offres au Québec passés, l'implication aussi
des communautés locales, que ce soit les municipalités, que ce soit les Premières Nations.

La situation en Nouvelle-Écosse pour les municipalités est un peu différente parce que dans
leurs lois et règlements, c'est soit que la municipalité peut être partie prenante à 100 % ou à 0 %.
Donc, tu as des lois et règlements qui vont évoluer à ce niveau-là pour avoir des partenariats comme
1095 c'est le cas avec les Premières Nations éventuellement. Mais l'intérêt de pouvoir préserver cet
ancrage-là avec l'expertise de plusieurs promoteurs avec aussi une assise dans la région, c'est
quelque chose qu'on voit effectivement à l'extérieur du Québec.

Et on a l'impression que cette perspective-là va aussi se matérialiser dans un secteur quand
1100 même assez proche de la région du Témiscouata, donc avec aussi notamment, au
Nouveau-Brunswick, il y a aussi des discussions éventuellement pour avoir ce type de partenariat
avec les municipalités, avec les communautés locales qui le dessinent. C'est sûr que là,
historiquement, eux avaient moins fait de développement éolien. Donc, on se dirige un peu dans
cette même perspective-là. Donc, il y a des discussions à cet effet-là pour... un groupe qui est un
1105 peu similaire à l'Alliance de l'Est, qui s'appellerait « l'Alliance du Nord », qui a aussi ses visées de
pouvoir faire un peu la même perspective de pouvoir s'assurer d'avoir une implication locale en
partenariat aussi avec l'expertise de gens qui ont installé des projets.

Parce que ça reste quand même des investissements importants, là. Pour l'Alliance de l'Est,
1110 c'est 33 % de l'équité. Donc, on veut que ça fonctionne, on veut que ça soit un projet qui soit porteur
pour la région. Donc, d'avoir l'expertise aussi des gens issus de notre filière de l'Association
canadienne de l'énergie renouvelable pour pouvoir s'assurer d'avoir un bon projet, une bonne phase
de développement, aussi une bonne phase de construction puis de développement, bien, d'avoir de
l'expertise avec la réalité locale, c'est un mix qu'on voit de plus en plus à l'échelle canadienne.

1115

LE PRÉSIDENT :

1120 Très bien. Merci. On a quelques minutes avec vous. L'autre question aussi qu'on a : est-ce possible au Canada de construire 100 % d'une éolienne? Est-ce qu'on est capable de produire une éolienne entièrement avec des composantes canadiennes?

M. JEAN HABEL :

1125 Écoutez, je vous dirais que ça serait surtout une question qu'on pourrait diriger vers les turbiniers. Eux, par exemple, c'est des Marmen qui font des nacelles. Il y a aussi par exemple d'autres composantes, comme par exemple Technostrobe à Coteau-du-Lac qui font des lumières pour avertir les pilotes d'avion notamment, là, qu'il y a une éolienne dans le secteur. Donc, il y a des composantes, il y a quand même cette réalité-là. Il y a eu une autre annonce d'une ouverture d'une usine aussi dans le secteur du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il y a aussi LM Wind Power qui a fabriqué historiquement aussi plusieurs pales éoliennes.

1130 C'est sûr et certain que c'est une chaîne de valeur qui est complexe. C'est une chaîne de valeur qui va se complexifier aussi avec la réalité nord-américaine qu'on va voir émerger dans les prochains mois. Mais on a les matériaux critiques. On a aussi plusieurs fois, dans des appels d'offres, des exigences de contenu local. Donc, il y a des points qui sont rattachés au contenu local dans les appels d'offres historiques.

1140 Après ça, bien, c'est tout le calcul de voir la faisabilité de tout ça. Donc, on a un savoir-faire au Québec pour faire plusieurs composantes. À savoir est-ce qu'on peut faire 100 %? Là, je vous dirais que c'est peut-être un enjeu de technicalité. C'est sûr qu'historiquement, il y avait plusieurs composantes qui ont été faites au Québec dans les années passées. Mais là, 100 %, c'est quand même un défi logistique important.

1145 Un autre élément, par exemple, si on veut se diriger vers un chiffre de 100 %, c'est aussi... je ne l'ai pas mis dans mon mémoire, là, mais on se dirige de plus en plus vers une meilleure recyclabilité des composantes éoliennes. Donc, il y a beaucoup de recherche et développement qui se font là-dessus, et on n'est pas encore à 100 %, mais on s'approche grandement d'un chiffre très, très, très important. Donc, plus de 85 % des composantes éoliennes sont recyclables. Puis on

1150

travaille... il y a beaucoup de turbiniers qui travaillent pour aller même chercher par exemple la résine qui soit mieux recyclée.

1155 Donc, ça, je veux rassurer aussi les gens de la commission : il y a vraiment un travail de fond qui se fait par rapport à la recyclabilité aussi des composantes. Mais comme je vous dis, il y a un savoir-faire canadien quand même assez intéressant pour l'aspect manufacturier. Puis on va voir aussi la suite des choses dans les prochaines avec tout l'enjeu tarifaire qui pourrait influencer certaines décisions de turbiniers d'aller dans une direction ou une autre à un certain moment.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup. Merci encore une fois, Monsieur Habel.

1165 **M. JEAN HABEL :**

Merci beaucoup à tous, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

1170 Merci. On va passer maintenant à monsieur Bruno Paradis qui est de la Table régionale des élu.es municipaux du Bas-Saint-Laurent, qui est avec nous en salle. Et qui est accompagné. Alors, comme pour les autres, là, vous avez une quinzaine de minutes pour vous exprimer.

1175

M. BRUNO PARADIS

TABLE RÉGIONALE DES ÉLU.ES MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (DM19)

1180 **M. BRUNO PARADIS :**

Parfait. Donc, Bruno Paradis, président de la Table régionale des élu.es municipaux du Bas-Saint-Laurent.

1185 La dernière fois que j'étais venu rencontrer ou que j'avais fait un BAPE, j'avais lu intégralement
mon mémoire. Mis à part le fait que l'exercice avait été salué par les commissaires par le débit avec
lequel j'avais dû le lire, il n'y avait pas vraiment eu de valeur ajoutée considérant le fait que vous
pouvez vous-mêmes le lire. Donc, j'avais décidé aujourd'hui de vous faire quelque chose de différent
et peut-être de vous parler, comme je représente le monde municipal, vous parler de la réalité d'une
1190 petite municipalité. Parce que même si je suis président de la Table régionale, je suis avant tout
préfet, et je suis avant tout maire d'une petite municipalité de 1 754 – du moins, aux dernières
nouvelles – âmes.

1195 Donc, dans le quotidien... Puis je vous ferai grâce, là, de tous les aspects d'intimidation, de
manque de respect ou les soupers spaghetti, je vais vraiment vous parler de la quotidienneté, je
dirais, de la réalité municipalité. Au quotidien, bon, il y a tous les enjeux d'aqueducs, d'égouts, de
déneigement, de loisirs ou tout autres sujets pour lesquels on est interpellés, car vous comprendrez
que la porte du bureau municipal est la première porte et la plus accessible, surtout avec maintenant
la grandeur des comtés, les bureaux de député sont souvent très loin. En plus, s'est ajoutée à ça la
réalité des médias sociaux qui fait en sorte que de façon anonyme sur des *Spotted*, on peut dire un
1200 peu tout et n'importe quoi sur le monde municipal. Donc, ça, c'est la réalité au quotidien.

1205 De façon annuelle, il y a le budget, il y a des choix d'équipements, il y a l'embauche de
personnel. Il y a la réalité, je dirais, du cycle de la voirie ou du déneigement l'hiver. Et ensuite, il y a
la planification à long terme. Il y a les infrastructures, bureaux municipaux, aréna, jeux d'eau,
caserne, et j'en passe. Des choix qui sont importants parce que pour certains de ces
équipements-là, ça va avoir une incidence pour les 30, 50 prochaines années d'une collectivité sur
les finances mêmes de cette collectivité-là.

1210 Dans le contexte, il y a de plus en plus de responsabilités, parce que vous comprendrez que
souvent, les paliers gouvernementaux plus haut que nous vont nous pelleter certaines de ces
responsabilités-là. Puis nous, après ça, il n'y en a pas d'autre. Fait qu'on ne peut pas les pelleter en
bas. Ça fait en sorte qu'on se retrouve avec de plus en plus de responsabilités, mais de moins en
moins de revenus pour répondre aux besoins de nos citoyens et nos citoyennes.

1215 J'ajouterais à ça que nos ressources pour faire l'ensemble de ces choix-là et de faire cette
planification-là sont souvent limitées. La majorité des municipalités du Bas-Saint-Laurent ont entre

2 et 500 habitants. Vous comprendrez que quand on a besoin d'expertise en ressources humaines, en devis techniques, ça devient très difficile.

1220 Au Bas-Saint-Laurent, 62 % des municipalités sont du 4^e ou 5^e percentile de dévitalisation. Au Témiscouata, c'est 16 municipalités sur 19.

1225 La plupart des régions du Québec, comme la nôtre, je dirais, ont été colonisées pour venir exploiter les ressources du territoire. L'Abitibi, c'était le bois, les mines; la Côte-Nord, les mines aussi; la Gaspésie, les pêches; le Bas-Saint-Laurent, l'agriculture et la foresterie.

1230 Aujourd'hui, cette exploitation-là nous laisse souvent un goût amer, parce qu'on s'aperçoit parce qu'il y a des entreprises, souvent fortement subventionnées, qui viennent s'installer, qui prennent la ressource, partent avec sans que nous en ayons nécessairement, je dirais, le fruit.

1235 Je vous donne un exemple. À Saint-Charles-Garnier, une petite municipalité de ma MRC, dans la dernière année, c'est un ½ million de mètres cubes de bois qui a été récolté. La municipalité recevra zéro dollar en compensation, mais devra quand même entretenir la route, réparer la route, qui accapare le tiers de son budget actuellement.

1240 L'Alliance de l'Est, le modèle que nous avons mis en place au Bas-Saint-Laurent est ni plus ni moins que le meilleur outil de développement de nos territoires qui n'a jamais été créé. On est maintenant partenaire du développement qui se fait au lieu d'en être seulement le témoin ou de recevoir des bonnes *jobs* et de rester le *cheap labor*. Ça fait une différence énorme parce que non seulement on peut participer à la planification du grand développement de nos territoires, surtout énergétique, mais en plus, on fait partie, je dirais, des actionnaires desdits projets.

1245 En plus, le poids que l'Alliance a pris avec les années fait en sorte qu'on peut... ça peut avoir une incidence sur les choix de composantes. J'en donne comme exemple Marmen à Matane qui s'est vu donner des contrats grâce – j'en suis convaincu – je dirais, aux bons mots que l'Alliance a pu avoir dans lesdits projets.

D'un point de vue sociétal, même si notre voisin du sud dit « *Drill, baby, drill!* », de notre vivant, je pense qu'on verra la fin de ce qui est une pétroéconomie qui existe sur notre planète depuis trop

1250 longtemps. Il faut donc faire des choix. En fait, ce n'est pas tant des choix que c'est une nécessité de se diriger vers les énergies renouvelables.

1255 Je vous parlais tantôt du rôle de planification, mais les élus ont aussi un rôle d'arbitrage. Dans une communauté, il y a différentes postures, différentes positions, et on doit essayer, on doit faire des choix, et si possible, trouver le compromis le plus viable.

1260 Dans une époque où on doit quand même produire de l'énergie, où tranquillement, certaines sources vont se tarir, comme le pétrole ou d'autres, soit par choix soit par, comme je le mentionnais, par nécessité, je pense que le choix de l'énergie éolienne est beaucoup plus intéressant que le charbon, que le gaz ou d'autres types de projets qui ont de plus grands impacts environnementaux.

1265 Juste avant de terminer, je vous dirais qu'en plus, notre modèle, non seulement permet de ramener, je dirais, des revenus au monde municipal, mais nous a permis... – je pense que vous l'avez lu ou vous pourrez le lire dans notre mémoire – l'une des parts de la région est donnée à notre Collectif régional de développement, qui, lui, investit dans plein de projets pour venir aider au développement de notre territoire.

1270 Je vous dirais qu'il y a des défis à notre territoire, comme tous les autres, mais en regard de la réalité d'aujourd'hui, si nous n'avions pas les revenus éoliens que nous avons déjà, je ne vois pas comment on pourrait continuer à développer notre territoire. J'ai peine à imaginer la réalité du Bas-Saint-Laurent si des visionnaires n'avaient pas, il y a plusieurs décennies, vu qu'est-ce qui s'en venait puis avaient décidé de mettre en place les différentes régies et l'Alliance de l'Est aujourd'hui.

1275 Je terminerais en vous lisant notre conclusion tout simplement, parce que je voudrais rendre honneur à l'excellente plume de notre coordonnatrice :

« En terminant, la TREMBSL réitère son appui au projet éolien de Madawaska et elle recommande au BAPE de soutenir le développement proposé.

1280 *En plus de répondre aux priorités régionales de développement, ce projet d'envergure générera des retombées économiques importantes sur le territoire de la MRC de Témiscouata*

et de la région. Son mode de gestion partenariale favorise l'investissement des retombées aux bénéfiques de la vitalité des communautés et du développement durable de notre région.

1285 *Tout en contribuant à l'autonomie énergétique du Québec et de ses régions, ce parc éolien participe concrètement à la transition énergétique, à la réduction des émissions de GES et à la nécessaire décarbonation de l'économie québécoise. »*

Merci.

1290

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Paradis. Donc, je pense que c'est mon collègue qui va commencer avec les questions.

1295

LE COMMISSAIRE :

Oui, certainement. Merci beaucoup pour votre allocution, Monsieur Paradis. Je vais revenir sur certains éléments que vous avez mentionnés...

1300

M. BRUNO PARADIS :

Oui.

1305

LE COMMISSAIRE :

... dans votre présentation, mais sachez qu'on a lu avec attention votre mémoire, comme tous les mémoires qui nous ont été déposés. Donc, je commencerais avec une citation qui nous a interpellés, puis on aimerait élaborer sur cette citation-là. Si vous permettez, je vais vous la lire.

1310

M. BRUNO PARADIS :

Allez-y.

1315

LE COMMISSAIRE :

Vous dites que :

1320

« L'implication des communautés locales dans la planification et la gestion des projets éoliens est un facteur important de cet éveil, il permet de renforcer l'acceptabilité sociale et de créer un sentiment de fierté, et même d'identité, face à l'engagement environnemental de la région. »

1325

En fait, c'est un peu dans la perspective de ce que vous mentionniez au niveau du modèle de l'Alliance.

M. BRUNO PARADIS :

Absolument.

1330

LE COMMISSAIRE :

1335

J'aimerais ça... parce qu'il y a plusieurs éléments, là, vous parlez d'identité, vous parlez de fierté. À quoi faites-vous référence exactement? Est-ce que le modèle de l'Alliance en soi, ou ça va plus loin que ça? J'aimerais vous entendre sur cette citation.

M. BRUNO PARADIS :

1340

C'est un mélange des deux. Je pense que... déjà, par rapport au point de vue de la planification, vous comprendrez que c'est des élus sur le conseil d'administration de l'Alliance, donc les projets, si d'autres régions voient apparaître des projets, je dirais, tout d'un coup, là, ils se font interpeller, la population se fait interpeller, chez nous, les élus ont quand même une bonne idée d'avance des projets qui peuvent s'en venir, des perspectives d'avenir, *et cætera*, fait que déjà, ça vient, je vous dirais, c'est cohérent avec ce qu'on fait comme développement sur nos territoires. On n'apprend pas ça comme parce qu'il y a eu une entreprise qui a décidé de s'intéresser à notre territoire. On est partie prenante de cette planification-là. Ça, c'est dans un premier temps.

1345

1350

Dans un deuxième temps, vous comprendrez que des projets d'envergure, bien, souvent, ça suscite de la fierté. Comme on dit en bon québécois, ça crée de la *job*. À l'époque, c'était ça. On créait de la *job*, puis c'était parfait, puis on pouvait être fier de travailler dans une usine ou à la *shop*, comme on faisait. Mais aujourd'hui, c'est des parcs éoliens souvent, ça fait que par l'envergure des parcs, par la grosseur desdits projets, souvent ça va créer de la fierté. Ça reste qu'avant, ces projets-là créaient de la fierté, mais ils ne nous appartenaient pas. Là, collectivement aussi, ils nous appartiennent.

1355

Puis les élus sont conscients, puis les communautés sont de plus en plus conscientes des apports que ça peut amener. C'est beaucoup de projets qui n'existeraient pas. Je vais prendre pour ma communauté à moi. C'est des jeux d'eau, c'est une piste d'hébertisme qui ont été payés à même les fonds éoliens qu'on a reçus. Ça fait que ça permet de venir dynamiser et vitaliser mon milieu. Et les gens sont conscients que c'est les redevances éoliennes qui contribuent au développement de leur communauté.

1360

1365

Ça fait que non seulement les projets peuvent être ailleurs – parce que moi, j'en entends parler souvent – on les voit de loin, puis les gens au début trouvaient ça beau; maintenant, ils sont fiers parce qu'ils savent que collectivement, ça leur appartient puis ça contribue, dans leur quotidienneté, à améliorer la qualité de vie de leur milieu.

LE COMMISSAIRE :

1370

Excellent. Je vais poursuivre dans la même...

M. BRUNO PARADIS :

1375

Oui, allez-y.

LE COMMISSAIRE :

1380

... dans la même veine, si vous permettez, parce que vous le mentionnez. Je vais reprendre un peu l'image que vous avez prise, là, par rapport au pelletage...

M. BRUNO PARADIS :

Oui. Oui.

1385

LE COMMISSAIRE :

... de responsabilités vers le monde municipal, puis éventuellement, que ça a une fin...

M. BRUNO PARADIS :

1390

Oui, il n'y en a plus d'autres après.

LE COMMISSAIRE :

1395

... ce pelletage-là.

M. BRUNO PARADIS :

Il n'y en a pas d'autres en dessous.

1400

LE COMMISSAIRE :

Vous parlez effectivement du modèle de l'Alliance et qu'au conseil d'administration de l'Alliance, c'est des élus qui y siègent. De quelle façon l'information est transférée ou est poussée vers l'avant vers le citoyen? Est-ce que c'est une information qui reste au niveau des élus ou vous avez des mécanismes, vous, à la Table régionale des élu.es ou auprès des élus eux-mêmes pour qu'ils retransfèrent l'information dans leur municipalité?

1405

Je comprends qu'avec des municipalités de 200 à 300 personnes, il y a peut-être des modèles différents de ce qu'on a dans des grandes municipalités à 15 000, 20 000 habitants. J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

1410

M. BRUNO PARADIS :

1415

Vous comprendrez qu'il y a des détails souvent soit techniques ou des détails, je dirais, d'entreprises qui ne sont pas transmis nécessairement, là. Il y a des étapes différentes dans tout le processus, je pense, de planification des projets. Reste que, souvent dans nos différentes MRC – je vais prendre l'exemple de la mienne – on nous fait une mise à jour des parcs existants, parce qu'on en possède déjà quelques-uns, soit comme ma MRC ou collectivement, ça fait qu'on a souvent des mises à jour, ou sinon des projets. Comme dernièrement, il y a eu une tournée qui a été faite par l'Alliance, où est-ce qu'on a évoqué à la fois qu'est-ce qui avait été gagné dans les derniers appels d'offres et vers quels projets éventuels on voudrait se diriger.

1420

1425

Ça fait qu'à ce moment-là, je pense qu'il y a un heureux mélange où il y a des informations qui sont confidentielles ou qui sont nécessaires, je dirais, dans la bonne marche de ce genre de projet là qui sont transmises ou certaines qui ne sont pas transmises. Mais je pense que généralement, sans rentrer dans les fins détails, les élus sont assez au courant de ce qui s'en vient, du potentiel encore à venir pour notre région, puis aussi, je dirais, de la réalité énergétique tant du Québec que l'Amérique du Nord au grand complet.

1430

1435

Ça permet, je vous dirais, aussi d'avoir une certaine éducation à cette réalité-là énergétique qui n'est pas donnée à tout le monde. Il y a encore quelques années, j'avais une vague idée. Mais aujourd'hui, je vous dirais que je m'en viens meilleur. C'est pour ça que j'apporte des enfants avec moi, comme ça, ils vont avoir de l'avance sur moi quand ils vont avoir mon âge. Mais je pense qu'il y a un heureux mélange où on leur donne les informations qu'on peut leur donner dans un contexte, je dirais, où il y a de l'entreprise privée. Mais reste qu'il y a une relation entre nos parcs éoliens, entre qu'est-ce qui s'en vient comme projets et les élus qui est excellente. Ils savent très bien, je dirais, l'enlignement que l'Alliance se dote pour les 5, 10, 15, 20 prochaines années.

1440

LE COMMISSAIRE :

C'est relié aux fameux vecteurs de sensibilisation que vous mentionnez dans votre mémoire, j'imagine.

1445

M. BRUNO PARADIS :

Oui, absolument.

1450

LE COMMISSAIRE :

Une dernière question avant de redonner la parole à mon collègue. Peut-être pour clarifier, vous dites « dans ma MRC », donc je comprends que vous n'êtes pas de la MRC ici du Témiscouata?

1455

M. BRUNO PARADIS :

Non, MRC de la Mitis.

1460

LE COMMISSAIRE :

MRC de la Mitis. Donc, vous avez une certaine quantité d'informations...

M. BRUNO PARADIS :

1465

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1470

.. .au point de vue de la MRC de la Mitis et de vos concitoyens des projets qui s'en viennent, puis éventuellement des projets qui sont hors de votre MRC?

M. BRUNO PARADIS :

1475

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Donc, ce n'est pas... l'information ne circule pas MRC par MRC?

1480 **M. BRUNO PARADIS :**

Non.

1485 **LE COMMISSAIRE :**

C'est-à-dire que c'est un collectif qui permet d'avoir une vision d'ensemble des projets qui s'en viennent...

1490 **M. BRUNO PARADIS :**

Absolument.

LE COMMISSAIRE :

1495 ... puis éventuellement de ceux qui ne sont pas nécessairement dans vos municipalités?

M. BRUNO PARADIS :

1500 Dans la tournée qui a été faite dernièrement, c'étaient des informations sur l'ensemble du territoire de l'Alliance de l'Est. Donc, on a une idée du développement, je dirais, de la filière pour l'Est-du-Québec au grand complet, là.

LE COMMISSAIRE :

1505 Donc, vous êtes en mesure de vous positionner sur le développement régional – puis quand je parle de régional, c'est à l'échelle du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie – entre autres sur les projets qui s'en viennent puis éventuellement les effets que ces projets-là pourraient avoir sur vos communautés?

1510

M. BRUNO PARADIS :

1515 Sur nos communautés puis sur nos finances, parce que vous comprendrez que les règlements d'emprunt, c'est nous qui les octroyons. Fait que oui, oui, absolument, on est en mesure, je pense, de faire un choix très éclairé.

1520 Vous comprendrez que bon an mal an, je prends pour exemple la Mitis, ça fait plus d'une dizaine d'années qu'on est copropriétaire de parcs éoliens dans le cadre d'anciens appels de projets. On a développé une certaine expertise sur les parcs avec les années. Fait qu'on est... je dirais que notre façon d'évaluer justement lesdits projets s'est affinée avec le temps aussi.

LE COMMISSAIRE :

1525 Excellent. Merci beaucoup de partager votre expérience avec nous.

M. BRUNO PARADIS :

1530 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1535 Vous avez parlé de votre rôle en tant qu' élu...

M. BRUNO PARADIS :

Oui.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

... un rôle d'arbitrage.

1545

M. BRUNO PARADIS :

Oui.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le contexte particulier du développement éolien, sur quoi portent ces types d'arbitrages là généralement?

1555 **M. BRUNO PARADIS :**

1560 Bien, en fait, dans n'importe lequel, il y a toujours une contrepartie. On ne peut pas... le classique, c'est : on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Si on veut décarboner notre économie, bien, il y a différents choix. Est-ce qu'on va ouvrir des centrales nucléaires? Je ne crois pas. Je pense que le développement de la filière éolienne implique des grands territoires. On les a au Bas-Saint-Laurent. Ça prend aussi des vents. On a ces conditions-là.

1565 Je pense que oui, on a certes des avantages économiques, je pense, qui ont été nommés. Mais aussi, il fallait faire le choix de... ça ne peut pas être : jamais dans ma cour, là. À un moment donné si collectivement on fait des choix, bien, il y en a un qui doit accueillir lesdites éoliennes. Puis c'est comme dans bien d'autres dossiers, il y a des dossiers qui sont beaucoup plus difficiles, je vous dirais, mais qui restent nécessaires, comme des lieux d'enfouissement. Reste qu'on produit des déchets, donc on doit éventuellement avoir un lieu d'enfouissement. Les éoliennes, c'est un choix qu'on doit faire. Ça fait que c'est là où on fait l'arbitr... Est-ce qu'on aimerait juste garder les terres comme c'est là? Oui, d'un côté, mais ça impliquerait qu'on ne développerait pas cette filière-là. Je pense que notre rôle est de trouver le juste compromis.

1575 Donc, décarbonation, création de parcs éoliens pour venir justement alimenter le Québec, voire même éventuellement d'autres parties de l'Amérique du Nord, bien, ça implique de sacrifier une partie du territoire. Ça vient dans notre rôle, je pense, d'arbitrage. Puis c'est dans chacun des dossiers, hein, que nous devons faire ce genre de choix malheureusement, mais ça fait partie de notre rôle.

LE PRÉSIDENT :

1580

Très bien. Bien, merci beaucoup.

M. BRUNO PARADIS :

1585

Merci à vous.

LE COMMISSAIRE :

1590

Puis si je peux me permettre en terminant, merci beaucoup, Monsieur Paradis, d'avoir fait vivre cette expérience-là à votre fils. C'est vraiment super.

M. BRUNO PARADIS :

1595

Oui, bien, aujourd'hui, c'était journée de formation. J'ai dû aller voir c'est quoi un BAPE. Je leur ai expliqué en s'en venant c'était quoi un peu la démarche, en quoi on faisait ça.

LE COMMISSAIRE :

1600

Excellent. Éducation à la citoyenneté. Bravo.

M. BRUNO PARADIS :

Exactement, exactement.

1605

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1610

Merci beaucoup. On va prendre une pause de 20 minutes et on va reprendre à 15 h 30. Merci.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1615

Mme MÉLODIE MONDOR

COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM25)

1620

LE PRÉSIDENT :

Alors, bon retour de la pause. Je vais maintenant inviter Mélodie Mondor, qui est du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, à venir présenter le mémoire de l'organisation.

1625

Mme MÉLODIE MONDOR :

Bonjour. Heureuse d'être parmi vous aujourd'hui. Mélodie Mondor, je suis directrice du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent depuis cinq ans.

1630

J'ai cru comprendre que la personne qui a présenté avant moi, monsieur Paradis, vous a parlé plus précisément de l'impact des revenus régionaux, des revenus éoliens sur la vie d'une municipalité, d'une MRC. L'objectif de ma présentation aujourd'hui, c'est vraiment de vous faire part du modèle de développement régional qui a été développé à partir des revenus issus de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent depuis une dizaine d'années.

1635

Je vais vous expliquer la nature de notre organisation, sa gouvernance, comment elle fonctionne, le lien plus précisément avec les revenus éoliens, comme facteur d'acceptabilité sociale pour les projets au Bas-Saint-Laurent, puis le modèle de développement et d'investissement qu'on a conçu ici au Bas-Saint-Laurent, qui est unique au Québec, qui n'existe dans aucune autre région puis qui est vraiment un gage d'acceptabilité pour nos communautés.

1640

1645 Bien, premièrement, peut-être vous parler du Collectif régional de développement, un petit peu l'évolution de la filière éolienne puis notre modèle à proprement dit, puis comment on s'en sert pour agir directement au bénéfice des communautés du Bas-Saint-Laurent.

1650 Bien, premièrement, le Collectif régional de développement, qu'est-ce que c'est? C'est un organisme à but non lucratif qui a été créé par les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent suite à l'abolition des Conférences régionales des élus. On se souvient que les Conférences régionales des élus étaient des organisations qui administraient des fonds publics pour les communautés qu'elles desservent, donc au niveau des régions. Donc, elles jouaient un rôle clé en matière de développement régional. Lorsque ces entités-là ont été abolies, évidemment, les financements dont elles disposaient via le MAMH ont diminué, mais ça a aussi fait en sorte qu'il n'y avait plus d'instances reconnues à l'échelle régionale puis mandatées du développement régional.

1655 Donc, à ce moment-là, la compétence en développement local et régional a été dévolue entièrement aux MRC de chacune des régions. Ici, au Bas-Saint-Laurent, on avait la chance d'avoir une collaboration au niveau municipal entre les élus à l'échelle régionale qui était très forte puis qui faisait un peu notre fierté. Donc, quand cet événement-là est arrivé, les huit MRC ont décidé de se regrouper au sein d'une organisation pour soutenir l'exercice de leur compétence en développement régional.

1660 Donc, notre mission, c'est un statut d'OBNL, mais au sens de la loi aussi d'entité municipale parce qu'on est administré uniquement par des élus. Ce sont les huit préfets qui sont les membres votants du conseil d'administration de l'organisation. Puis notre objectif, c'est vraiment d'agir pour assurer une concertation intersectorielle entre les élus, les ministères, organismes gouvernementaux et la société civile, donc différentes organisations qui contribuent au développement de nos milieux, de définir ensemble des priorités pour le développement de notre région puis de mettre en place des partenariats, des ententes structurantes pour les régions du Bas-Saint-Laurent.

1670 La naissance de notre organisation coïncide avec une partie importante du développement de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent. Donc, on connaît l'historique où les projets se sont au départ développés un petit peu plus à la pièce. Puis à un certain moment, l'Est-du-Québec a commencé à se structurer de façon plus large en regroupant les forces au niveau municipal pour agir en partenariat égalitaire avec les communautés.

1680 Donc, c'est des choses que vous avez déjà entendues dans le cadre de la consultation, je ne
vais pas répéter tout cet historique-là. Mais ce qu'il faut savoir, c'est ce qui caractérise la région du
Bas-Saint-Laurent, c'est qu'à partir du moment où la Régie intermunicipale de l'énergie du
Bas-Saint-Laurent a été créée, les membres, ce sont les huit MRC puis la Première Nation
Wolastoqiyik Wahsipekuk, donc ils investissent à 50 % dans les parcs éoliens et évidemment, retirent
50 % des bénéfices de deux parcs éoliens, donc le parc éolien Nicolas-Riou qui est dans la MRC de
Rimouski-Neigette et des Basques, puis le parc éolien Roncevaux qui est dans la MRC d'Avignon
en Gaspésie.

1685 Donc, pour ce qui est des deux régies, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,
la façon dont les investissements municipaux ont été prévus et les bénéfices qui s'en suivent sont
équivalents, ont été décidés entre les deux régies, que ça allait être deux tiers le Bas-Saint-Laurent
puis un tiers en Gaspésie. C'est tout à fait proportionnel à leur population. Dans le fond, on a 200 000
habitants au Bas-Saint-Laurent, 100 000 en Gaspésie.

1690 Donc, dans le fond, l'exercice de ces deux parcs éoliens là, les bénéfices qui en ressortent
sont séparés entre les deux régies. Pour la région du Bas-Saint-Laurent, ça équivaut à entre 6 et 9
millions annuellement. Puis ces revenus-là sont distribués en 10 parts. Donc, nos huit MRC reçoivent
un dixième de ces revenus-là, la Première Nation Wolastoqey. Puis le choix qui a été fait spécifique
1695 au Bas-Saint-Laurent puis qui est à la base de notre organisation puis de son fonctionnement, c'est
que les élus du Bas-Saint-Laurent ont décidé de réserver un dixième de ces revenus-là pour, d'une
part, financer le fonctionnement de leur organisme de développement régional, qui est le Collectif
régional de développement, et pour investir dans des projets et ententes structurantes au niveau du
développement régional.

1700 Donc ça, ça s'est fait en... la filière a comme pris son envol pour ces deux parcs éoliens là,
Roncevaux et Avignon, autour de 2015, 2016, 2017. Les revenus ont commencé à être plus
substantiels à ce moment-là. Puis on voyait la naissance de notre organisation au même moment.
Et donc, c'est de cette façon-là qu'on a évolué. Quand moi, je suis arrivée à la direction il y a cinq
1705 ans, il commençait à y avoir des revenus qui étaient engrangés, puis on s'est dit : « Va falloir
développer un modèle pour nos communautés. »

1710 Évidemment, l'ensemble des parcs avait été développé vraiment en partenariat avec le milieu. Il y avait eu beaucoup de séances de sensibilisation. Puis l'acceptabilité sociale des parcs était vraiment associée aussi au fait que les élus se sont rapidement positionnés pour dire « Bien, ce positionnement-là en partenariat égalitaire avec les promoteurs privés, bien, les communautés vont en bénéficier. »

1715 Donc là, vous avez eu un bon exemple de ce qui se passe à l'échelle locale, à l'échelle mrcéenne. Mais à l'échelle régionale, c'est donc le Collectif régional de développement qui est mandaté d'administrer ces fonds-là pour les MRC du Bas-Saint-Laurent.

1720 Donc, je vous disais tout à l'heure, entre 6 et 9 millions, disons, annuellement depuis la naissance. Donc, ça veut dire, séparé en 10, c'est entre 6 et 900 000 dollars qui sont engrangés, qui sont administrés par le Collectif régional de développement annuellement. Puis, bien, on les investit en partie dans le fonctionnement administratif donc de l'organisation, mais aussi, évidemment, on s'en sert pour faire un effet levier dans différents projets de développement.

1725 Ce qui a été développé donc depuis le début, depuis quatre ans, je vous dirais, c'est qu'on se sert de ces fonds-là pour générer des partenariats avec les ministères, organismes gouvernementaux puis acteurs du milieu. Puis les chiffres qui vous ont été fournis démontrent que depuis cette période-là, donc depuis 2017, on a investi près de 6 millions de dollars, plus précisément 5 710 000 dollars dans le milieu, puis ça a permis de générer des investissements de 57 millions de dollars pour la région.

1730 Donc, c'est pour vous dire qu'avec 1 dollar éolien, on réussit à générer des investissements de 10 dollars dans le milieu. Donc, c'est extrêmement intéressant. Moi, je n'ai pas vu ça ailleurs. Vraiment, c'est un effet levier qui est assez exceptionnel.

1735 Puis le CRD, bien, va agir dans différentes sphères de développement. Donc, il n'y a pas un projet qui est développé au Bas-Saint-Laurent, au Collectif régional de développement, sans qu'il y ait de résolution d'adoptée dans l'ensemble des huit conseils de MRC de la région. Donc, c'est vraiment une structure puis une gouvernance qui permet de faire en sorte qu'il y ait des projets qui naissent dans les milieux, qui sont fortement voulus par les communautés puis opérés à l'échelle régionale. C'est un effet levier qui est donc extrêmement important.

1740

Ce que ça permet de faire, c'est que ça permet de fédérer les MRC ensemble dans des projets, d'asseoir à la même table des partenaires, des organismes, pour ensuite financer le fonctionnement d'organisations de notre milieu. Donc, on assure...

1745 Je vais vous donner un exemple typique. On a une grande entente au Bas-Saint-Laurent qui est l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire. Dans le cadre de cette entente-là, on a utilisé donc les revenus éoliens régionaux, ceux qui sont administrés par le CRD. On les a mixés avec des revenus provenant des MRC, qui proviennent parfois de leur fonds éolien respectif, parfois de sommes qui proviennent du MAMH. Puis on utilise ces sommes-là avec l'argent du MAMH, du
1750 Fonds régions et ruralité, le volet de Soutien au rayonnement régional, et on négocie par la suite avec d'autres ministères et entités gouvernementales.

Donc, dans le cas par exemple de l'entente bioalimentaire, bien, on a négocié avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Puis
1755 on assoit les principaux partenaires sectoriels. Donc, dans le secteur bioalimentaire par exemple, on peut penser à la Fédération de l'UPA, on peut penser à nos organismes de commercialisation, les Saveurs du Bas-Saint-Laurent, Table de concertation bioalimentaire, qui vont bénéficier d'argents issus de ce partenariat-là pour assurer leur fonctionnement à leur mission.

1760 Donc, c'est vraiment extrêmement structurant, d'autant plus dans une période comme celle à laquelle on va être confronté dans les prochaines années. Ça fait en sorte qu'on va avoir autour d'une même table l'ensemble des partenaires d'une filière, qu'ils soient municipaux, gouvernementaux ou de la société civile. Ils vont administrer ensemble une entente à partir de
1765 priorités qui ont été établies de façon commune.

Ça nous permet aussi de mettre en place des fonds d'investissement importants. Donc, en plus de l'effet levier dont je vous parle de un pour dix. Donc, si on regarde toutes les ententes qui sont en cours au Bas-Saint-Laurent, on a sept ententes sectorielles de développement. Donc, il y en a une en innovation, il y en a une bioalimentaire, il y en a une qui soutient la concertation de la région,
1770 il y en a une en développement social, il y en a une pour lutter contre les espèces envahissantes. Là, je ne veux pas en oublier. Je les ai toutes écrites, évidemment. Je pense que je les ai toutes dites. Puis il y en a une évidemment en attractivité, accueil et intégration ici au Bas-Saint-Laurent.

1775 Donc, dans chacune de ces ententes-là, bien, on a des comités directeurs qui sont composés du même type de partenariat, comme je viens de vous expliquer dans l'entente bioalimentaire. Fait qu'on retrouve tout le monde autour d'une même table.

Les organismes gouvernementaux sont très heureux qu'on ait cette façon-là de fonctionner parce que ça permet de fédérer les MRC ensemble dans des projets à l'échelle régionale.

1780 Les partenaires du milieu, ça les sécurise énormément parce que plutôt que d'avoir plusieurs demandes de financement, plusieurs redditions de comptes à faire, bien, il y a vraiment un processus de maximisation des processus administratifs puis d'efficience qui est rendu possible de cette façon-là. Fait que plutôt que d'avoir plein de programmes, mesures différentes qui sont sur des durées différentes, bien, on réussit à dépasser les normes des programmes gouvernementaux.
1785 Donc, ça nous permet d'avoir beaucoup plus d'agilité puis de répondre de façon beaucoup plus efficace aux priorités du milieu.

1790 Ce que je vous disais, c'est : au-delà de l'effet de un pour dix qu'on retrouve dans l'ensemble de nos ententes, donc, on a 5 millions qui ont été investis, ont permis de générer près de 60 millions d'investissements dans la région. Bien, dans ces ententes-là, on a aussi des fonds d'investissement.

1795 Donc, par exemple, dans l'entente bioalimentaire, bien, on va avoir, à partir des fonds qui ont été réunis du MAPAQ, du MEIE, du MAMH et des fonds éoliens des MRC et gérés par le CRD à l'échelle régionale, bien, on constitue des fonds d'investissement pour lesquels il y a des appels à projets qui sont faits. Et donc, nos organismes, nos entreprises bioalimentaires peuvent bénéficier de ces fonds-là. Puis on le sait, bien, quand on lance des appels à projets comme ceux-là, bien, ça permet évidemment à plusieurs organisations de consolider des montages financiers pour des projets d'envergure.

1800 Pour vous donner un exemple de ces répercussions-là, dans l'entente bioalimentaire, entre 2021 et 2025, on a financé 88 projets d'organismes et d'entreprises. Il y a donc 2 500 000 qui ont été investis à partir de l'entente. Mais ces projets-là, au total, représentaient des sommes totales de 8,5 cinq millions. Donc, ça permet de faire lever encore plus d'argent puis d'investissements comme ça pour la région. Même chose avec le Fonds d'innovation qui relève de notre Entente sectorielle en
1805 innovation ici au Bas-Saint-Laurent. Donc, voilà.

1810 Je vous ai parlé d'ententes. Bien, c'est un grand modèle. Vous comprenez, notre organisation, elle est pilotée par le monde municipal, par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Donc, notre plus proche partenaire au niveau ministériel, c'est le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire, qui est une des deux grandes stratégies, on a le secteur plus aménagement au niveau du MAMH puis le secteur du développement local et régional qui est associé à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire*. Donc, c'est un des grands pans. Donc, le CRD joue un rôle très actif pour justement identifier les priorités de la région du Bas-Saint-Laurent.

1815 On vient de vivre un épisode de révision de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire. J'imagine que vous avez été impliqués d'une certaine façon via vos autorités. Ici, au Bas-Saint-Laurent, ces leviers financiers là nous donnent la chance de pouvoir être proactifs puis d'avoir une certaine prévisibilité, ce qui fait en sorte qu'au moment où la révision de la stratégie est arrivée, bien, on avait un temps alloué avec des ressources allouées pour pouvoir réaliser l'exercice de planification de nos priorités régionales. Bien, ici, au Bas-Saint-Laurent, c'était déjà fait, quand le renouvellement de la stratégie est arrivé, on avait pris plus de temps pour le faire, puis on avait financé ces travaux-là avec les revenus éoliens régionaux.

1825 Donc, ça nous permet vraiment d'avoir plus, disons, de temps pour réaliser ces consultations-là avec nos communautés. Ces consultations-là du MAMH, l'exigence, c'était que ça se fasse à un niveau municipal et ministériel. Bien, nous, au niveau du Collectif régional de développement, on a instauré un Forum des partenaires du développement régional qui comprend vraiment une très large proportion de membres de la société civile dans les grands secteurs du développement social, du développement économique, du développement régional et des ressources naturelles et de l'environnement. Donc, les priorités de notre région sont vraiment très, très collées sur les orientations de l'ensemble de ces partenaires-là, pas seulement du monde municipal et des ministères.

1835 Donc, voilà, je commence à avoir fait le tour. Je vous ai donné plusieurs types d'ententes. Évidemment, le modèle d'entente qu'on a, que je vous ai illustré, là, puis je vous ai expliqué un peu plus précisément comment ça se décline, c'est un modèle d'entente qui est vraiment accolé à la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire. On appelle ça des « ententes sectorielles de développement ». C'est un modèle où est-ce que quand il y a plus d'un ministère, quand il y a

1840

plus d'une MRC qui sont concernés par une priorité de développement, bien, à ce moment-là, on utilise ce modèle d'entente là pour qu'il soit développé au Québec.

1845

On a eu le déploiement, l'annonce de la nouvelle stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire, je pense, c'est avant-hier, qui a été publicisée par le ministère des Affaires municipales. Puis dans la feuille de route nationale, le modèle qui a été développé avec les ententes sectorielles de développement, qui est beaucoup né au Bas-Saint-Laurent, est maintenant promu partout au Québec comme un modèle vraiment à suivre pour favoriser la collaboration interministérielle en réponse à des priorités établies dans les régions du Québec.

1850

Fait que ça, ça a vraiment une valeur ajoutée parce que les revenus éoliens ici nous permettent, les MRC, de s'asseoir avec nos ministères puis de dire : « Regardez, il y a telle, telle, telle priorité ici. » Des fois, ce n'est pas encore atterri dans les politiques, les programmes publics, parce qu'il y a tout le temps un délai entre les problématiques qui sont vécues sur le terrain puis l'adaptation des politiques publiques, mais donc, nous, ça nous permet d'être proactifs parce qu'on dispose de fonds ici à l'échelle de la région qui ne dépendent pas des programmes normés du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada. Donc, ça nous permet, cette proactivité-là qui fait qu'on est plus agiles, on répond plus rapidement aux priorités de nos milieux.

1855

1860

Donc, voilà. Évidemment, comme je vous disais, le Forum des partenaires du développement régional, on a établi 21 priorités pour la région du Bas-Saint-Laurent. Il y a des priorités qui touchent évidemment les questions environnementales. Donc, c'est important de noter que les fonds éoliens vont nous permettre, puis nous permettent déjà d'agir par rapport à des éléments de nature environnementale liés par exemple à la lutte, l'adaptation aux changements climatiques, à une saine utilisation des ressources énergétiques, des ressources naturelles également.

1865

1870

Donc, on peut penser par exemple à des projets comme la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent qui a été constituée par sept des huit MRC de la région, dont les travaux ont largement été financés par les revenus éoliens régionaux administrés par le CRD. On peut penser à un projet d'écosystème énergétique régional qui est en cours de déploiement ici au Bas-Saint-Laurent, qui s'appelle le « Guichet pour la biomasse forestière résiduelle », qui est en partenariat évidemment avec le MEIE et le Centre d'expertise sur la biomasse forestière de Portneuf, qui est vraiment... qui vise à valoriser la biomasse forestière. Vous le savez, on est une région

forestière. Donc, avec l'argent issu de la production d'énergie renouvelable sur notre territoire, bien, on investit pour développer d'autres sources d'énergie renouvelable puis valoriser ces énergies-là ici au Bas-Saint-Laurent.

1875

Donc, voilà. Moi, je pense que ça fait pas mal le tour sur les éléments que j'avais à vous mentionner. Puis, évidemment, je trouve que l'élément qui est vraiment à noter, c'est la prévisibilité que nous permettent ces revenus-là ici pour faire face à ce qui s'en vient dans les prochaines années. On a eu l'annonce du budget hier. Il va y avoir des coupures importantes. Il y a des programmes que nos communautés sont habituées d'utiliser pour financer le fonctionnement de leurs organisations, pour financer des services à la population. Puis là, ils vont être limités peut-être dans les prochaines années. Bien, nous, les ententes qu'on a mises en place, elles sont sur une durée de plusieurs années.

1880

Donc là, actuellement, par exemple, les ententes qui ont été mises en place au Bas-Saint-Laurent, leur échéance est en 2026. Donc, ça nous donne des ententes structurantes qui lient plusieurs ministères puis qui nous donnent du temps pour s'ajuster à ces nouvelles réalités-là. Puis ça nous donne aussi, évidemment, des leviers pour continuer de mettre en œuvre des solutions pour nos populations.

1885

1890

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Mondor. J'ai une petite question vite. Puis après ça, mon collègue en aura quelques-unes.

1895

La première, en fait, ma question, c'est sur la... on parle beaucoup du dollar éolien, je trouve ça intéressant. La traçabilité du dollar éolien dans vos investissements, à quel point, à travers... là où vous investissez, les citoyens, les entreprises sont capables d'identifier qu'effectivement c'est lié au développement éolien ou, en fait, en partie, là...

1900

Mme MÉLANIE MONDOR :

Oui.

1905

LE PRÉSIDENT :

... que c'est un dollar qui a servi de levier, mais comment... Est-ce que c'est visible? Est-ce que c'est traçable?

1910

Mme MÉLANIE MONDOR :

Oui, tout à fait. Notre rapport annuel, qui est un document qui est public, à chaque année qu'on diffuse, là, avec communiqué de presse à l'appui, puis souvent en participation dans les médias, vient vraiment... Il y avait l'hyperlien dans la mémoire que je vous ai déposé. Donc, si vous allez voir notre rapport annuel, vous allez voir que pour chacun des projets, ententes, mandats dont le CRD dispose, on diffuse les partenaires qui sont présents, les partenaires financiers puis les engagements financiers de chacun des partenaires. Puis à côté de la ligne qui concerne le Collectif régional de développement, on a vraiment pris la peine d'inscrire « revenus éoliens régionaux ». Donc...

1915

1920

LE PRÉSIDENT :

Mais au-delà de votre rapport annuel comme tel, est-ce que les gens dans la région sont... voient en fait les effets de vos investissements et le lient clairement au dollar éolien?

1925

Mme MÉLANIE MONDOR :

Oui, oui, assurément. Bien, je vous donne un autre exemple. Quand on parle... J'ai participé même à une entrevue au Téléjournal assez récemment sur la question pour expliquer comment on utilisait les revenus éoliens au Bas-Saint-Laurent. Quand on fait des événements d'envergure comme le Forum des partenaires du développement régional où on rassemble... quand on est tout le monde, là, c'est environ 175 personnes qui sont là, au moins 80 organisations du milieu, bien, on fait des bilans d'étape pour dire quelles sont les grandes avancées qu'on a faites, comment on a utilisé les revenus Ces budgets-là sont tout à fait offerts de façon transparente. C'est assez connu. On a travaillé dans les dernières années à bien diffuser effectivement ces engagements-là puis leurs impacts pour nos communautés.

1930

1935

1940 Assurément aussi d'un point de vue plus territorial, on fait des présentations des rapports annuels et du Plan régional de développement dans les conseils de chacune des MRC. Donc, je pense, depuis cinq ans, il y a eu au moins deux tournées de l'ensemble des conseils de MRC de la région pour parler plus spécifiquement des retombées. Puis ça, bien, c'est en plus des suivis qui sont faits évidemment par les élus eux-mêmes dans ces instances-là puis auxquels la population participe.

1945 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Mon collègue Antoine va poursuivre.

LE COMMISSAIRE :

1950 Bonjour, Madame Mondor. Merci de votre contribution à la commission. Vous avez parlé beaucoup du modèle de développement éolien que vous avez structuré, autant, bon, avec ce qu'on a entendu avec monsieur Paradis juste avant vous. Je voulais avoir votre opinion sur la maturité de ce modèle-là de votre point de vue. Ça fait quand même cinq ans, vous dites, que vous êtes à la tête du Collectif régional de développement. Vous avez vu sûrement la transformation, l'évolution.
1955 Aujourd'hui, en 2025, c'est quoi votre opinion par rapport à ce niveau de maturité là?

Mme MÉLANIE MONDOR :

1960 Bien, moi, je pense, c'est un niveau... on est mûrs. Je ne saurais pas comment le dire autrement. Mais actuellement... C'est sûr que comme organisation qui regroupe les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent, ce modèle-là, veux, veux pas, il interpelle d'autres régions qui souhaitent développer des projets similaires, soit à l'échelle de MRC ou à l'échelle régionale. Puis j'ai participé à plusieurs rencontres pour l'expliquer. Donc, on a un niveau de maturité qui est assez élevé.

1965 Je vous dirais que les revenus qu'on avait peut-être provisionnés un peu au départ pendant l'intervalle où... Quand je suis entrée en poste il y a cinq ans, on ne voulait pas dire : on reçoit des demandes de toute part puis on donne de l'argent sans qu'il y ait vraiment d'effet levier puis de valeur ajoutée. Dans les premières deux années où j'ai été là, donc entre 2020-22, on a développé la

1970 formule. On a tranquillement structuré puis accolé vraiment le volet 1 du Fonds régions et ruralité à ces sommes-là pour développer des partenariats structurants.

Aujourd'hui, je dirais qu'on est au plein potentiel. On a engagé l'ensemble des revenus qui étaient disponibles. Donc, il n'y a pas de... On est vraiment à flot dans ces engagements-là. On est en train de regarder le renouvellement de ces ententes-là, puis l'ajout éventuellement de nouvelles ententes. Ça fait qu'on est pleinement mûrs, je vous dirais.

LE COMMISSAIRE :

1980 Puis de ce que je comprends, c'est que vous êtes pris en exemple dans d'autres régions, d'autres municipalités.

Mme MÉLANIE MONDOR :

1985 Absolument. Donc, je suis invitée dans différents événements auprès des collègues qui regroupent d'autres MRC ailleurs au Québec ou des Tables d'élu.es, au niveau de l'AQPER par exemple, au niveau... Université de Chicoutimi. Ça fait qu'autant dans les milieux universitaires, le milieu ministériel. Je vais faire une présentation prochainement au Comité Saint-Laurent, qui s'occupe de la lutte aux espèces aquatiques envahissantes, pour démontrer comment ce modèle-là de l'entente sectorielle avec des revenus issus de l'exploitation d'énergie renouvelable peut permettre de mettre en place des ententes structurantes pour lutter contre les espèces envahissantes, par exemple, à l'échelle de région.

1995 Donc, on fait un peu office de précurseur ou d'organisation qui est innovante. Puis je vous dirais que la valeur ajoutée de ce modèle-là, c'est aussi que c'est un modèle qui est fortement axé évidemment sur le monde municipal, l'administration municipale, donc toutes les compétences, puis pour lequel c'est le milieu municipal lui-même qui assure un leadership.

2000 Donc ça, par exemple, si on prend l'exemple de la lutte aux espèces envahissantes, bien, actuellement, on a un comité national où siègent l'UMQ, la FQM, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement, le Regroupement des OBV du Québec, mais il n'y a pas d'autre

modèle actuellement au Québec qui a une entente comme la nôtre qui est portée directement par le milieu municipal.

2005 Donc ça, ça parle beaucoup à nos interlocuteurs parce que, oui, il y a d'autres acteurs qui ont un rôle clé en matière de concertation puis de sensibilisation en matière environnementale, mais le fait que ça soit porté directement par les élus municipaux, les communautés, puis fortement lié à l'aménagement du territoire qui est lié à ces instances-là, bien, évidemment, c'est un gage d'efficacité puis de... ça parle beaucoup. Les gens veulent faire comme nous. Fait que là, on dit : bien là, c'est vraiment le temps de réfléchir au partage de ces investissements-là au moment où ils ne sont pas encore présents.

2010

2015 Ici, on a eu la chance, au Bas-Saint-Laurent, d'avoir des élus qui avaient de la vision, qui ont souhaité qu'il y ait un partage équitable de ces revenus-là. Ils auraient pu faire le choix de distribuer ces revenus-là directement dans leurs territoires respectifs, mais ils ont vraiment fait le choix de réserver une part à l'échelle régionale, ce qui nous donne cette capacité-là actuellement qu'il n'y a peut-être pas ailleurs au Québec.

LE COMMISSAIRE :

2020

2025 Merci beaucoup. J'aurais une dernière question avant de vous laisser aller. Vous mentionnez que l'acceptabilité sociale est fortement liée à l'engagement des élus municipaux de réinvestir le dollar éolien dans leur communauté. Quel est l'équilibre entre cette partie-là, en fait, de l'acceptabilité sociale puis l'autre partie qui est les enjeux environnementaux associés au développement éolien?

Mme MÉLANIE MONDOR :

2030 Bien, il y a évidemment des enjeux dans tout projet de développement qui concerne les ressources naturelles, il y aura toujours une contrepartie. Évidemment, bien, nos groupes environnementaux, on les côtoie dans plusieurs axes de développement, sphères, contextes de concertation, puis, bien, évidemment, on peut discuter avec eux de ces enjeux-là. Puis je pense qu'il y a vraiment un consensus au Bas-Saint-Laurent sur le fait que c'est vraiment important, le développement de la filière éolienne, puis que c'est notre... c'est un peu dans notre ADN.

2035 Pour vous donner un exemple, le CRD, le Collectif régional de développement, on est le
mandataire pour les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire au Bas-Saint-Laurent,
puis dans ce cadre-là, bien, évidemment, il y a eu des questions, même si c'est une table qui est
vouée à la base... qui a un mandat du MRNF en matière de planification forestière à proprement dit,
2040 bien, on nous a quand même questionnés sur comment les choses évoluent au niveau de la filière
éolienne, *et cætera, et cætera*, puis on a contacté donc l'Alliance de l'Est qui viendra faire une
présentation aux acteurs de cette table-là, dont évidemment on a les acteurs environnementaux qui
sont là nécessairement.

2045 Donc, la part, je ne pourrais pas la calculer. C'est quelque chose d'un peu intangible, la
question que vous me posez.

LE COMMISSAIRE :

Oui, je comprends.

2050

Mme MÉLANIE MONDOR :

2055 Mais assurément que nos organisations bénéficient directement de ces revenus-là. Je vous
donne un exemple. Le projet dont je vous parlais un petit peu plus tôt sur la biomasse forestière
résiduelle, bien, on est en train de mettre en place un Guichet pour la biomasse forestière résiduelle
où est-ce qu'on va avoir vraiment un modèle d'affaires puis une porte d'accès unique pour à la fois
s'approvisionner, installer les infrastructures, accompagner les promoteurs. Puis ce projet-là, c'est
un projet qui à la base a été développé par le Conseil régional de l'environnement du
Bas-Saint-Laurent, puis qui a beaucoup parlé aux élus, parce qu'évidemment, ça fait partie des
2060 grands champs du développement économique, le secteur forestier ici au Bas-Saint-Laurent. Ça fait
que là, actuellement, bien, on finance le Conseil régional de l'environnement en certaines parties
pour organiser, par exemple, une foire sur la biomasse forestière résiduelle.

2065 Donc, nos organismes environnementaux, de la même façon que nos organismes
bioalimentaires, que nos organismes de développement économique, que l'ensemble des acteurs
qui finalement contribuent au développement régional de la région du Bas-Saint-Laurent, le Conseil

de la culture, *et cætera, et cætera*, bien, bénéficient dans plusieurs ententes directement de ces fonds-là. Donc, ils sont très conscients de la valeur ajoutée de cette contribution-là ici dans la région.

2070 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Merci beaucoup de votre contribution.

2075 **Mme MÉLANIE MONDOR :**

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2080 Moi, j'en ai une dernière petite.

Mme MÉLANIE MONDOR :

Ah oui. Bien, oui, j'aime ça moi. On peut continuer longtemps, là.

2085

LE PRÉSIDENT :

Je vous amène peut-être un peu plus loin dans l'avenir, là. Est-ce que vous anticipez un moment où il pourrait y avoir un plafonnement de ces revenus qui vient du développement éolien? On parle quand même à long terme. Et si oui, envisagez-vous d'autres sources de revenus qui pourraient soutenir le développement que vous menez comme organisation?

2090

Mme MÉLANIE MONDOR :

Oui, bien à la base, avant même les revenus éoliens, il y a des contributions des MRC elles-mêmes qui donnent un membrariat, dans le fond, au Collectif régional de développement. Il y a différents projets, comme par exemple le projet dont je vous parle sur la biomasse forestière résiduelle qui pourrait être une avenue. Il y en a plusieurs autres. Mais c'est sûr qu'actuellement, avec ce qu'on constate, avec l'ensemble des appels d'offres qui ont été remportés dans le cadre des

2095

2100 derniers appels d'offres au niveau de l'Alliance de l'Est, dans le fond, les revenus régionaux dont il
est question – peut-être, ça vaut la peine que je le précise – c'est vraiment ensaché dans l'entente
intermunicipale de constitution de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent qui a ce dixième-là qui
est réservé. Donc là, actuellement, tant qu'il y a des revenus qui rentrent dans la Régie de l'énergie
2105 du Bas-Saint-Laurent, bien, tant qu'il y a ce partage-là qui a été conclu dès le départ puis qui est
vraiment dans une entente intermunicipale, donc là... bien, actuellement, je n'envisage pas de
plafonnement parce qu'on voit qu'il y a quand même de nombreux projets qui sont en cours de
développement, ça fait qu'on envisage davantage une croissance, mais dans l'éventualité où ces
revenus-là ne seraient plus là, on pourrait tout à fait conserver le même modèle de développement
2110 à partir de contributions qui seraient inférieures, mais qui pourraient tout à fait quand même bénéficier
à nos communautés.

C'est d'ailleurs ça que je dis quand je parle avec mes collègues des autres régions, parce que
même s'ils n'ont pas de revenus éoliens régionaux qui leur permettent d'assurer la part du milieu
dans des ententes de développement, ils ont quand même d'autres fonds qui sont disponibles. Par
2115 exemple, le volet 2 du Fonds régions et ruralité, qui est administré par les MRC elles-mêmes, peut
servir de contribution du milieu dans des ententes sectorielles de développement. Donc, ce
modèle-là, peut-être à une échelle un peu moins ambitieuse, peut tout à fait exister.

Donc, dans l'éventualité où on avait un plafonnement ou une réduction de ces revenus-là ici,
2120 au Bas-Saint-Laurent, on serait quand même capables de fonctionner avec le modèle qu'on a en
place. Il faudrait peut-être être un peu moins ambitieux sur l'action qu'on veut poser pour l'atteinte de
nos priorités de développement.

LE PRÉSIDENT :

2125
Merci beaucoup.

Mme MÉLANIE MONDOR :

2130
Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2135 On va passer maintenant à Brigitte St-Amour du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Bonjour.

Mme BRIGITTE ST-AMOUR

2140 **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (DM29)**

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

2145 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2150 Comme je l'ai mentionné à tout le monde, on a aussi lu votre mémoire. Donc, vous avez une quinzaine de minutes pour le présenter, puis on suivra avec quelques questions.

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

2155 Parfait. Donc, je vais faire un résumé du mémoire. En fait, je suis chargée de projet en biodiversité pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Donc, je vais utiliser l'acronyme « CREBSL » ou juste « CRE » pour parler du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

2160 Donc, le CREBSL est de manière générale favorable au développement éolien dans la région puisqu'il constitue une source d'énergie propre et renouvelable participant à l'atteinte des objectifs de décarbonisation du Québec.

La sobriété et l'efficacité énergétique sont les options à privilégier, et ce, de manière à optimiser toute forme d'accroissement des diverses filières de production d'énergie, même les moins polluantes. À partir du moment où une stratégie globale de sobriété et d'efficacité énergétique est

2165 clairement établie, le recours à de nouvelles sources d'énergies propres et renouvelables pourra mieux être précisé dans l'atteinte des objectifs de décarbonation du Québec.

2170 Le développement rapide et intensif de nombreux projets dans la région nécessite une évaluation approfondie des impacts sur le territoire et soulève certaines préoccupations, que je vais présenter.

2175 Donc, notre première préoccupation concerne les chauves-souris. Plusieurs menaces en lien avec les éoliennes pèsent sur les populations de chauves-souris, dont la perte d'habitat naturel causée par les activités humaines. Le développement d'infrastructures, dont les parcs éoliens, contribue à cette perte d'habitat naturel.

2180 L'autre menace principale qui pèse sur les chauves-souris en lien avec les éoliennes est le risque de collisions avec celles-ci. En décembre 2023, le MELCCFP annonçait une nouvelle orientation pour réduire l'impact des parcs éoliens sur les chauves-souris, soit la mesure de bridage.

2185 Nous comprenons bien que l'orientation n'était pas en vigueur au moment où l'initiateur a présenté son projet lors de l'appel d'offres et donc qu'il y aurait un impact sur les prévisions financières si cette mesure était exigée. Cependant, plusieurs autres facteurs pourront faire varier les gains financiers dans les 30 prochaines années, notamment les changements climatiques. Ainsi, nous estimons que l'initiateur doit avoir une marge de manœuvre suffisante afin d'absorber les différents imprévus qui peuvent survenir tout en maintenant une rentabilité financière et que l'application de la mesure du bridage en fait partie.

2190 Aussi, avec la multiplication des parcs éoliens, non seulement dans la région bas-laurentienne, mais en Amérique du Nord, les chauves-souris migratrices ne sont pas impactées seulement par le projet à l'étude présentement, mais par tous ceux dans leur axe de migration.

2195 Nous sommes donc d'avis que, par principe de précaution, le MELCCFP devrait exiger l'application de sa mesure de bridage au parc éolien Madawaska.

Notre deuxième préoccupation concerne les impacts cumulatifs sur le territoire bas-laurentien. Le CREBSL reconnaît que l'analyse des effets cumulatifs effectuée par l'initiateur est conforme à la directive du MELCCFP, mais considère qu'une analyse à une autre échelle est nécessaire.

2200 En effet, l'impact de ce projet ne se limite pas à la proximité immédiate de sa zone d'étude, mais au cumul du développement éolien dans la région. Il existe déjà 10 parcs éoliens et près de 500 éoliennes installées au Bas-Saint-Laurent et plusieurs projets de parcs éoliens sont à l'étude ou envisagés.

2205 L'ensemble des parcs éoliens existants et à venir devrait faire l'objet d'une analyse afin de s'assurer de ne pas dépasser la capacité de support du milieu. L'évaluation du projet actuel pourrait ensuite être effectuée à la lueur de cette analyse.

2210 En plus de tenir compte des mortalités sur la faune, l'analyse des effets cumulatifs doit aussi prendre en compte les effets non mortels tels que la perte d'habitat, le bruit, l'augmentation de la circulation, les perturbations et l'évitement des parcs éoliens par les espèces.

2215 Selon une étude de l'International Energy Agency, les effets de la perte d'habitat et des perturbations ont une plus grande importance en termes d'impacts cumulatifs que les impacts des collisions.

2220 Dans un contexte de densité importante de projets éoliens, une évaluation des impacts cumulatifs devrait aussi contenir une analyse des voies migratoires avec les parcs éoliens existants et à venir, afin de mieux modéliser les risques.

La question des impacts cumulatifs est multifactorielle et plusieurs données sont nécessaires afin d'arriver à cette analyse.

2225 À cette étape du développement de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent, il est crucial que le processus d'évaluation environnementale prenne sérieusement en compte la possible atteinte du seuil où des risques potentiellement négligeables à l'échelle des projets individuels deviendraient des risques graves à l'échelle régionale. Nous sommes d'avis que les experts du MELCCFP sont les mieux placés pour développer un cadre d'évaluation des impacts cumulatifs régionaux.

2230 Notre troisième préoccupation concerne la connectivité. La perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats sont des causes importantes du déclin de la biodiversité.

Pour le CREBSL, la fragmentation du milieu forestier, et particulièrement des vieilles forêts, créée par ce projet s'additionne aux activités anthropiques existantes et projetées.

2235 À l'inverse de la fragmentation, la connectivité écologique est le degré de connexion entre les divers milieux naturels présents sur un territoire. Le maintien des corridors écologiques est névralgique, surtout en contexte de changements climatiques. Il est prévu que les espèces vont de plus en plus utiliser ces corridors afin de se déplacer pour s'adapter aux nouvelles réalités climatiques. Il est donc important de limiter le plus possible la fragmentation, la perte et la dégradation
2240 d'habitats et d'optimiser le projet pour favoriser la connectivité écologique.

La région des Appalaches du Nord-Est constitue une zone névralgique pour le déplacement des espèces qui devront s'adapter au changement climatique.

2245 Donc, on recommande de restreindre la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats, en limitant au strict minimum le déboisement des vieilles forêts et l'élargissement des chemins existants.

2250 Notre quatrième préoccupation concerne le démantèlement. Bien qu'il y ait un plan de démantèlement qui est nécessaire à la fin du projet, la réflexion à ce sujet peut, selon nous, s'amorcer dès maintenant. Ceci pourra faciliter le plan de démantèlement et rendre la fin de vie du parc la plus optimale possible.

2255 Comme mentionné par un intervenant lors de la première partie de l'audience publique, on ne sait pas exactement ça va être quoi ces règlements-là et lois dans 25 ou 30 ans, mais l'initiateur va être obligé de s'y conformer. Considérant qu'effectivement, on ne connaît pas les règlements qui seront en vigueur à ce moment-là, nous estimons qu'il est d'autant plus important de s'assurer dès aujourd'hui qu'un minimum de règles soit respecté et d'amorcer une réflexion à ce sujet.

2260 Notre cinquième préoccupation concerne l'économie circulaire. Le CREBSL salue le fait qu'EDF Renouvelables et Hydro-Québec participent au Défi Innovation Circulaire qui vise à identifier

des solutions innovantes pour l'écoconception, la réutilisation et le recyclage des matériaux des parcs éoliens, avec un effort particulier sur les pales.

2265 Dans l'étude d'impact, il est mentionné que « *le recyclage et la valorisation seront, dans la mesure du possible, favorisés* ». Selon nous, cela ne doit pas être seulement favorisé, mais exigé puisque d'ici 2030, il est estimé qu'il faudra gérer annuellement 125 000 tonnes de déchets éoliens au Québec, et jusqu'à 145 000 tonnes d'ici 2050.

2270 Finalement, notre sixième recommandation vise les milieux humides et hydriques. On salue les efforts d'optimisation du projet qui ont permis de réduire la superficie des milieux humides et hydriques dans la version optimisée.

2275 On est d'avis qu'il faut réduire au maximum l'atteinte aux milieux humides et hydriques, mais que ce sera impossible dans le cadre de ce projet. Donc, il va y avoir une contribution financière qui va être versée au Programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques.

2280 Donc, on recommande de restreindre au maximum l'atteinte aux milieux humides et on encourage l'initiateur à poursuivre les démarches pour prioriser les travaux de restauration et d'amélioration des milieux humides au lieu d'opter pour la compensation.

2285 En conclusion, le CREBSL est favorable au développement éolien selon le modèle bas-laurentien puisqu'il constitue une source d'énergie propre et renouvelable participant à la transition énergétique. Les préoccupations et nos recommandations présentées visent à s'assurer que ce développement soit fait en protégeant le territoire bas-laurentien.

2290 Bien que les projets éoliens contribuent à la transition énergétique, n'en demeure pas moins qu'il faut être attentifs aux impacts de ces projets sur la biodiversité, qui est intrinsèquement liée à la crise climatique.

Le CREBSL est d'avis que dans l'atteinte des objectifs de décarbonation, la sobriété énergétique est à prioriser. En concentrant tous nos efforts sur la production d'énergies renouvelables au service d'une consommation excessive d'énergie sans remettre en question la surconsommation et les pratiques inefficaces, l'objectif de la transition énergétique ne sera pas

2295 atteint à long terme. Le CREBSL plaide donc pour que les efforts de sobriété et d'efficacité soient menés avec autant d'ambition et de détermination que ceux voués la mise en place de nouvelles productions d'énergies, aussi vertes et renouvelables soient-elles.

LE PRÉSIDENT :

2300 Merci beaucoup pour votre présentation. La première question vous amène un petit peu sur la notion des effets cumulatifs. Vous parlez, dans le fond, de la nécessité de regarder à une plus grande échelle plutôt que chacun des projets. Et je comprends que vous proposez que le ministère responsable de l'Environnement fournisse un cadre pour évaluer ces impacts cumulatifs.

2305 Cela étant dit, qui... Est-ce que c'est au prochain projet? Là, il y a plusieurs projets qui se passent en même temps. À qui revient cette responsabilité, selon vous, de faire cette évaluation une fois qu'on reçoit le cadre du ministère? Comment vous voyez ça? Parce que dans le fond, effectivement, il y a plusieurs projets. Est-ce que c'est le prochain?

2310 **Mme BRIGITTE ST-AMOUR :**

Bien, idéalement, c'est le prochain.

2315 **LE PRÉSIDENT :**

En termes de responsabilité, ça revient donc, selon vous, aux initiateurs?

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

2320 Exact. Bien, dans le sens que le ministère a comme l'autorité de mettre un cadre, un peu comme en ce moment, il met un cadre, il envoie les directives d'évaluation que les initiateurs doivent suivre. Donc, un peu dans ce même principe-là, le ministère pourrait avoir un mandat de déterminer un cadre et de faire cette... les initiateurs devraient faire...

2325

LE PRÉSIDENT :

2330 De l'exiger dans le fond?

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

2335 Exact.

LE PRÉSIDENT :

2340 Très bien. Puis vous parlez aussi d'amorcer une réflexion, c'est un peu dans le même sens, sur les connectivités, est-ce que c'est un peu sur le même principe que d'une évaluation des impacts cumulatifs?

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

2345 Une évaluation sur la connectivité...

LE PRÉSIDENT :

2350 Bien, en fait, des impacts sur les connectivités, une réflexion. Vous avez mentionné ça tout à l'heure dans votre présentation.

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

Oui, dans le sens que, c'est un peu dans le même principe, là, que... oui.

LE PRÉSIDENT :

2360 O.K. Très bien. Puis moi, j'avais un dernier petit point avant de passer la parole à mon collègue. Vous parlez de sobriété, donc de mettre de l'emphase sur la sobriété énergétique. Est-ce qu'il y a des initiatives qui viennent du Conseil régional de l'environnement qui vont en ce sens-là? En tant qu'organisme, avez-vous un rôle à jouer là-dedans?

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

2365 Oui. Bien, c'est une petite blague à l'interne que je fais, mais je suis comme dans le département biodiversité, puis on a un département Changements climatiques. Mais oui, on a des initiatives, mais là, ça serait mes collègues qui ne sont pas là qui...

LE PRÉSIDENT :

2370 Très bien. Je vais...

Mme BRIGITTE ST-AMOUR :

Il faudrait que je fasse appel à l'autre département.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Bien, merci beaucoup. – Tu n'as pas d'autres... Non, ça va? – Bien, merci beaucoup.

2380 **Mme BRIGITTE ST-AMOUR :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2385 Merci beaucoup de votre présentation. Donc, on va passer à monsieur Léo Paul Charest de la municipalité Saint-Jean-de-la-Lande. Monsieur le Maire. Bonjour.

2390

2395

M. LÉO PAUL CHAREST
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE (DM15)

2400

M. LÉO PAUL CHAREST :

2405

Alors bonjour, Messieurs. Alors, je me présente, Léo Paul Charest. Je suis maire de Saint-Jean-de-la-Lande. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de m'adresser à cette commission comme représentant de la population de ma municipalité, c'est-à-dire, évidemment, les citoyens, les citoyennes, les propriétaires fonciers, les organismes, les entreprises, tout ce beau monde là, que nous avons informés et consultés depuis les tout premiers balbutiements du projet éolien chez nous.

2410

Je suis aussi accompagné, je préfère le souligner, de mon directeur général et de la mairesse adjointe de Saint-Jean-de-la-Lande, donc qui pourraient témoigner de la véracité de mes propos. Voilà. Ensemble, nous voulons vous partager l'enthousiasme que nous entretenons envers ce projet de développement sur notre territoire.

2415

Ce soir, je veux comme résumer le mémoire que nous avons présenté. Donc, je le ferai en trois temps. Ça correspond avec évidemment les trois chapitres du mémoire. Donc, d'abord, vous ouvrir la porte du paradis. Vous allez être contents, vous êtes bienvenus au paradis. Vous démontrer une acceptabilité sociale absolue – j'insiste sur « absolu », là – du projet de la Madawaska sur notre territoire, et vous prouver l'importance des retombées économiques de ce projet pour nos citoyens et citoyennes, et partager avec vous l'anticipation de ce que nous planifions de faire avec ces montants si importants pour notre petite municipalité.

2420

Donc, revenons sur ce petit paradis terrestre, si bien caché dans le comté de Témiscouata, à la frontière du Nouveau-Brunswick, à quelques kilomètres d'ici à peine. Vous savez, avec mes amis, je me plais à dire que je n'ai pas à mourir pour aller au paradis, j'y suis déjà.

2425

Le slogan de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, c'est « *Fiers de nature* ». Dans « *Fiers de nature* », nous, on voit deux choses. L'importance de la nature, de la conserver, d'en prendre

soin, et on en est fiers, mais aussi de se développer à l'intérieur de cette fierté de la nature que nous possédons chez nous.

2430 Donc, nous allons parler de maintenir la nature, mais aussi de développement durable que nous pensons que le projet la Madawaska nous apporte effectivement.

2435 Il y a 240 autres personnes qui partagent ce paradis avec moi. Donc, ça vous donne une ampleur là d'une municipalité qui est bien située là à la frontière du Nouveau-Brunswick. Mais ce soir, je représente donc 240 personnes, mais plus tous les propriétaires, *et cætera*.

Vous avez choisi de vous installer chez nos amis de Dégelis pour la commission. C'est très bien, mais j'espère que vous allez, après la commission, venir faire un tour à Saint-Jean-de-la-Lande pour voir de vos yeux la place que nous avons.

2440 Il y a 240 personnes sur un territoire de 147,16 kilomètres carrés. Ce n'est ni Montréal, ni Trois-Rivières, ni Québec, c'est évident. Il y a de la place donc pour des projets, mais pas n'importe quels projets, et ça c'est important.

2445 Jusqu'à maintenant, les revenus de fonds éoliens ont servi, tel que la dame le disait tout à l'heure, de levier à Saint-Jean-de-la-Lande pour divers projets. Je vous en nomme quelques-uns, ils sont très importants. Pensez toujours à une petite municipalité de 240, mais une municipalité en pleine évolution, là.

2450 Donc, nous avons mis en place un projet de piste multifonctionnelle, parce qu'il n'y avait pas d'endroit pour marcher à part la rue, la grande rue où les automobiles passent à grande vitesse. Nous avons développé un espace que nous appelons « Espace pont couvert ». Nous avons développé un autre espace qui est un débarcadère. Nous avons fait la revitalisation de notre centre des loisirs. Et nous avons fait l'installation de panneaux solaires à notre nouveau garage municipal, qui vient tout juste d'être ouvert, et au centre des loisirs, qui est très parcouru par nos citoyens. Donc,
2455 c'est ce qu'on a réussi à faire maintenant avec le peu de fonds que nous avons.

Deuxième chapitre, nous parlerons d'une implantation respectueuse et bénéfique pour notre territoire. Je résume en quelques points. Pour nous, « respectueuse », c'est-à-dire que nous avons

2460 examiné ce projet de fond en comble, nous avons suivi le développement de ce projet depuis le début, et nous pensons que ce projet rencontre nos aspirations en termes de développement durable et qu'il se module bien avec notre municipalité.

2465 De plus, pour notre population, l'implication de l'Alliance de l'énergie de l'Est dans ce projet a été grandement rassurante. Les autres promoteurs, comme EDF par exemple, ont également su démontrer le succès de leur partenariat communautaire passé et leur volonté de nous inclure dans le développement énergétique de notre territoire.

2470 En ce qui a trait aux retombées économiques, je vais passer outre aux retombées dont on parle lors de la construction, *et cætera*. J'ai suivi de près toutes les présentations. Hier soir, j'étais à distance en regardant les Canadiens manger une volée. Et donc, les propos de la commission étaient divertissants, probablement plus que la *game* de hockey de toute façon. Donc, je vous ai suivis. Je vous ai suivis cet après-midi aussi. Et donc, je constate effectivement que, pour nous, les retombées économiques ont été dites plusieurs fois. Donc, je vais donc m'arrêter aux retombées économiques pour Saint-Jean-de-la-Lande.

2475 Je vous rappelle encore qu'on parle de 240 personnes, donc 240 payeurs de taxes, *grosso modo*. Pour nous, ça représente à peu près 100 000 dollars par année. Ça, c'est les retombées directes que vous comprenez certainement.

2480 Juste comme idée, j'ai fait un calcul rapide. Pour générer ce revenu-là en imposition de taxes foncières, il faudrait augmenter la taxe foncière de 20 sous du 100 dollars d'évaluation. Je pense que vous comprendrez qu'il n'y a pas un maire au monde qui va faire ça. C'est évident, c'est impossible.

2485 Donc, ces sous-là qui vont nous arriver à un moment donné, nous, on a déjà décidé – en d'autres mots, on sait qu'il y aura un autre conseil à ce moment-là, parce qu'il y a des élections en novembre – mais nous, on a déjà décidé qu'on voulait s'en servir comme levier pour les autres projets qu'on veut mettre en place.

2490 Et je vous explique comment ça fonctionne. Le budget à Saint-Jean-de-la-Lande, c'est à peu près 1 million de dollars, plus ou moins. Et ce budget de 1 million, il n'y a pas un sou de reste, là, je

vous assure. Il est géré à la lettre. Et il ne permet pas à une municipalité comme nous de faire autre chose que de déblayer les chemins, payer pour l'électricité, le téléphone, *et cætera*.

2495 Nous, on a été depuis que nous sommes là très avant-gardistes dans la recherche de subventions. Mais, probablement que vous le savez déjà, les subventions que nous pouvons trouver de chaque ministère, par exemple au gouvernement du Québec, sont toujours accompagnées d'une participation de la municipalité. Donc, on parle d'un projet de 100 000 ou un projet de 1 million. Quand on demande à la municipalité de fournir 30 %, c'est impossible. L'argent, il n'est pas là.

2500 Donc, ce que l'on souhaite faire avec ces sous-là, c'est effectivement de se servir de ce fonds de réserve qui serait un fonds de réserve de levier, de sorte que quand on va chercher une subvention, on a les sous, on a les moyens de mettre la partie de la municipalité, et donc de se servir de ces sous-là comme levier pour pouvoir faire du développement chez nous.

2505 Comme vous pouvez le constater dans ce mémoire, nous sommes d'avis que les promoteurs se sont assurés de développer un projet porteur pour notre collectivité et notre territoire. Nous sommes d'ailleurs convaincus que ce projet générera des retombées économiques significatives et contribuera à l'atteinte des objectifs environnementaux et énergétiques du Québec, et ce, dans le respect de notre réalité locale. Toujours ces deux choses-là, c'est-à-dire la protection de l'environnement et un développement durable.

2510 Nous sommes de plus convaincus de l'acceptabilité sociale de ce projet par notre population. Nous avons depuis le début, je vous disais, annoncé ce projet-là, travaillé avec surtout EDF qui était
2515 là depuis le début, pour dans notre bulletin municipal, par exemple, qui est placé dans la boîte aux lettres de chaque résident à chaque mois, à tous les deux mois on parlait du projet éolien qui s'en vient. On a donné, par exemple, le calendrier de réalisation. On a... Donc, on a informé notre population, on en a parlé aux réunions du conseil, on en a parlé lorsqu'on a rencontré nos citoyens. Et, à ce jour, Messieurs, je n'ai à vous trouver quelqu'un de Saint-Jean-de-la-Lande qui est venu
2520 nous dire : « Nous, on ne veut pas ça. » Il n'y en a pas un. Et au contraire, les gens s'informaient, avaient de bonnes questions évidemment, mais terminaient tous en disant : « On pense que ça va être bon pour nous cette affaire-là. »

2525 Nous sommes aussi convaincus de l'adéquation entre l'ajout d'éoliennes sur notre territoire et la poursuite de notre municipalité pour devenir une municipalité verte. Saint-Jean-de-la-Lande, je vous ai dit, est en pleine progression et c'est un objectif du conseil de devenir une municipalité verte. C'est une des raisons, par exemple, pour lesquelles on a mis des panneaux solaires après nos deux édifices.

2530 Nous sommes aussi convaincus de sa concordance avec notre volonté de préserver notre environnement et nos ambitions de développement durable. Nous sommes convaincus de sa compatibilité entre notre souhait pour un milieu de vie naturelle et nos aspirations pour un milieu de vie meilleur et de la conformité du projet la Madawaska avec notre slogan « *Fiers de nature* ».

2535 Je terminerais, Messieurs, en vous disant que plusieurs personnes ont fait allusion à la question « Jamais dans ma cour ». Bien, à Saint-Jean-de-la-Lande, là, c'est le contraire. Et puis, ce qu'on a entendu ici, c'est plutôt « Jamais dans la cour de l'autre ». Ce que vous avez entendu et ce que j'ai entendu, c'est que les gens de Saint-Jean-de-la-Lande, et je pense aussi les gens de Dégelis, sont tout à fait d'accord avec ce projet-là.

2540 Les gens de Saint-Jean-de-la-Lande vous disent « Oui, ce projet-là est bienvenu dans ma cour. Il est bienvenu dans ma cour et, en plus, tous les projets qui respecteront notre environnement sont bienvenus dans la cour. Nous sommes ouverts aux affaires. »

2545 Donc, Messieurs, nous soutenons la réalisation du projet de parc éolien de la Madawaska et demandons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'émettre un avis favorable au gouvernement quant à sa construction.

Merci.

2550

LE PRÉSIDENT :

2555 Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Ça va être mon collègue, Antoine Morissette, qui est plus proche du paradis que moi, géographiquement en tout cas, au moins géographiquement, qui va vous poser les premières questions.

M. LÉO PAUL CHAREST :

Très bien.

2560

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Monsieur Charest. C'est bien la première fois qu'on me dit que dans une commission on n'est plus divertissants qu'une partie du Canadiens. Je vous en remercie.

2565

Écoutez, je veux partir avec une affirmation que vous avez faite d'entrée de jour en arrivant devant nous cet après-midi. Vous avez dit : « Tout ce beau monde a été consulté » en parlant de vos concitoyens. Vous avez parlé de l'information qui a circulé, l'infolettre, les conseils municipaux auxquels les gens pouvaient participer puis s'informer. Mais en amont, concrètement, quand vous dites : « Tout le monde a été consulté », est-ce que vous pouvez élaborer un peu comment ça s'est passé, avant que le projet soit sur la table, là, donc lorsqu'on était à l'étape un peu de planification? Donc, pour que chaque personne soit consultée, vous avez assurément des mécanismes ou des façons de faire que j'aimerais entendre.

2570

2575

M. LÉO PAUL CHAREST :

C'est bien sûr, il y a eu d'abord les réunions de consultation qu'EDF a menées auprès de la population. Ils en ont fait une à Saint-Jean-de-la-Lande. Ils en ont fait deux, je pense, à Dégelis. Mais en plus, tel que je vous le disais, nous, on en a profité pour parler de ce projet-là à chaque occasion qu'on avait.

2580

Notre petit bulletin municipal, c'est un bijou, pas parce que c'est nous qui le faisons, mais parce qu'il est lu. Et on le sait qu'il est lu, il est attendu à chaque mois, *et cætera*. Et je pourrais vous emmener les éditions du bulletin municipal passé, où effectivement, on a présenté le calendrier, on a présenté le projet comme tel, et on a sollicité l'avis des citoyens. Et en totalité, en quelque sorte, et ça je vous le dis avec beaucoup de confiance, là, en totalité, les gens nous ont posé des questions, oui, mais nous disaient : « *Hey*, c'est une bonne chose pour nous ça. »

2585

2590 **LE COMMISSAIRE :**

Excellent. Merci beaucoup, c'est très clair. J'ai une deuxième question qui touche plutôt au fonds de réserve que vous avez évoqué, sur lequel vous vous appuyez pour l'effet levier que va représenter, comme on l'évoquait avec une participante précédemment, sur le dollar éolien qui vous permet d'aller chercher des subventions. Ce fonds de réserve là, est-ce que vous pouvez élaborer un peu comment vous allez le... bon, le constituer, évidemment, à partir des revenus des redevances éoliennes, mais comment vous allez le gérer pour qu'il soit pérenne dans le temps?

2600 **M. LÉO PAUL CHAREST :**

Dans la réalité des faits, et moi je ne pointe pas personne dans la situation, mais à Saint-Jean-de-la-Lande, les fonds éoliens qui nous venaient jusqu'à date étaient tout simplement mis dans le budget de fonctionnement. Et évidemment, les fonds ont servi quand même au projet dont je vous parlais, mais ils étaient perdus dans l'ensemble. Et nous, le conseil actuel, nous proposons au prochain conseil, parce que ça va être à lui de décider, mais nous lui proposons fortement de prendre ce fonds-là, de le garder à part, et de s'en servir effectivement, comme je vous le disais, parce que c'est vraiment un problème pour nos petites municipalités, tous ces programmes de subvention, auxquels finalement on n'a pas accès, parce qu'on n'a pas notre partie à mettre à l'intérieur. Je l'ai mentionné à toutes les fois que j'ai rencontré un ministre, *et cætera*, lui disant : « Écoutez, pensez aux petites municipalités, quand vous nous demandez 30 % de 100 000, on ne l'a pas. » Donc, on est obligés de dire : « Gardez votre argent, on ne peut pas s'en servir. »

Donc, moi je vois effectivement ce fonds-là dans un fonds de réserve de côté pour servir de levier. C'est-à-dire, on ne prendra pas cet argent-là pour financer un projet, mais pour aller chercher les sous qui nous permettent de développer d'autres projets.

2615 **LE COMMISSAIRE :**

Puis, dernière question pour ma part – peut-être monsieur Bénard en aura après – donc, si je comprends bien, ce fonds de réserve là municipal que vous constituez dans votre budget, puis éventuellement qui sera peut-être mis à part, s'additionne également aux fonds régionaux dont on a évoqué tout à l'heure...

M. LÉO PAUL CHAREST :

2625 Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

2630 ... avec madame Mondor entre autres puis monsieur Paradis?

M. LÉO PAUL CHAREST :

Tout à fait, oui.

2635 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Très clair pour moi, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2640 Merci beaucoup. Votre présentation était très claire.

M. LÉO PAUL CHAREST :

2645 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2650 Merci. J'inviterais maintenant madame Martina Bastian qui est de l'organisation qui s'appelle Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska. Voilà. Bonjour, Madame Bastian. Comme j'ai dit aux autres, vous avez une quinzaine de minutes pour présenter votre mémoire qu'on a lu, et on vous posera des questions par la suite. Je pense que votre micro aurait avantage à être ouvert.

2655

Mme MARTINA BASTIAN
POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ DANS NICOLET-YAMASKA (DM33)

2660

Mme MARTINA BASTIAN :

O.K. Bonjour, vous m'entendez?

2665

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Oui.

2670

Mme MARTINA BASTIAN :

O.K. Oui, je suis en remplacement de madame Janie Vachon-Robillard qui est porte-parole de notre regroupement Pour un choix éclairé en Nicolet-Yamaska.

2675

Un choix éclairé, ça comprend que l'information qui est disponible, la démocratie, le développement durable, ça fait tout partie pour l'acceptabilité et l'acceptation sociale. Les municipalités actuellement, depuis plusieurs années, ont des responsabilités de plus en plus grandes et dépendent donc de plusieurs façons du gouvernement et aussi des opportunités que l'éolien amène.

2680

La problématique et la cause des préoccupations pour nous, c'est la rapidité du développement éolien dans un contexte de transition et d'instabilité politique et économique. Il y a également aussi dans le développement économique la... si c'est justifié, parce qu'une transition, il faut qu'elle soit graduelle et non rapide. Les bénéfices pour l'ensemble de la population doivent être évalués d'une façon démocratique. L'acceptation doit être basée sur des informations qui viennent de sources adéquates.

2685

L'absence d'études pour des éoliennes de cette nouvelle technologie est préoccupante. Le principe de précaution ne semble pas être appliqué. Le principe de précaution stipule qu'en l'absence

2690 à un moment donné de certitude due à un manque de connaissances techniques, scientifiques ou économiques, il convient malgré tout de prendre des mesures de gestion de risques afin de prévenir des dommages potentiels graves sur l'environnement et la santé.

2695 Actuellement, aucune étude au Québec n'est disponible pour l'encadrement de cette nouvelle technologie, qui a permis de baisser le son audible, certes, mais on n'est pas capable actuellement d'encadrer les distances puis qui garantissent la santé de la population d'une façon... avec des mesures adéquates qu'on a maintenant. La connaissance des... Excusez-moi. Les règlements... Excusez-moi. Des sources et des documents qui ne tiennent pas compte de...

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Prenez votre temps, on a tout notre temps.

Mme MARTINA BASTIAN :

2705 Oui, c'est un peu stressant. Les normes en vigueur versus les nouvelles générations d'éoliennes. Des sources et des documents qui ne tiennent pas compte de l'évolution des technologies proposées pour les appels d'offres actuels sur la taille et la puissance. Donc, il y a des impacts visuels et aussi sonores. L'augmentation de la taille du rotor fait en sorte que les éoliennes émettent maintenant proportionnellement plus d'infrasons et des sons de basse fréquence.

2710 Les normes en vigueur sont inadéquates pour évaluer la quantité d'infrasons des sons de basse fréquence et de la modulation d'amplitude. L'industrie éolienne au Québec utilise la norme de 40 décibels qu'on avait pour les technologies antérieures. Cependant, à 35 décibels, le bruit audible est à l'intérieur d'une résidence déjà, même avec les fenêtres fermées.

2715 Donc, cette sous-estimation du bruit des éoliennes, des infrasons, des basses fréquences et la modulation d'amplitude peut amener des conséquences. Puis l'INSPQ d'ailleurs, ils en parlent; ils ne sont pas capables de déterminer une distance qui serait adéquate ou sécuritaire pour la population parce que la propagation du son au niveau inaudible, des composantes inaudibles, c'est influencé par de nombreux facteurs : la topographie, les conditions et direction du vent, la nature du sol, le nombre et le modèle d'éolienne, les difficultés pour les modélisations.

2720

D'ailleurs, dans une interview, des conseillers scientifiques de l'INSPQ ont souligné que, c'est ça, les maires réfléchissent par rapport à des éoliennes de 1,5 mégawatt, alors on est rendu à des 7 ou des fois 10 mégawatts.

2725

D'ailleurs, l'effet de l'agrandissement des éoliennes terrestres sur les niveaux sonores pour la communauté et la densité énergétique, c'est un rapport financé par le U.S. Department of Energy – Wind Energy Technologies, en collaboration avec les trois plus importants fabricants : Vestas, Siemens et GE. Ils disent bien :

2730

« Les impacts sonores potentiels des futures éoliennes industrielles et des futurs aménagements d'installations sont donc directement liés à la rapidité d'exécution des projets de parc éolien et au succès de l'émission des permis locaux, influencés par l'opposition de la communauté. »

2735

Donc, on insiste sur la rapidité des projets éoliens puis ils sont conditionnés par les impacts sonores potentiels.

Plus loin, dans le même rapport, les promoteurs disent :

2740

« Les fardeaux locaux peuvent inclure des impacts économiques par exemple, des impacts négatifs sur la valeur des propriétés, une augmentation des inégalités de richesse ou des impacts sensoriels par exemple, le bruit, la visibilité ou le scintillement des ombres. »

2745

De plus, dans ce rapport, dû à l'augmentation de la taille des éoliennes, le rapport recommande une distance plus grande afin de ne pas nuire à l'accessibilité sociale. Dans le rapport, on recommande 1,39 kilomètre, mais cette distance ne sert qu'à maximiser la production d'énergie et ne protège pas la population des impacts visuels et bruits inaudibles également.

2750

Ce qui est problématique aussi, dans une situation comme ça, on est vraiment devant beaucoup d'incertitudes. Donc, ce qui paraît comme des opportunités, ça peut comporter des risques. Et ce qui peut être problématique aussi, c'est certains liens avec le président de l'Alliance de l'Est au niveau politique avec la FQM. Parce que c'est important, un BAPE générique dans une situation où il y a beaucoup d'incertitudes, et ce n'est pas nécessairement appuyé de ce côté-là.

2755 Dans les autres risques, par rapport à l'eau, il y a des risques potentiels de contamination chimique et vulnérabilité pour les ressources en eau potable souterraine lors des phases de construction, exploitation et démantèlement, selon l'INSPQ. Il y a un problème aussi si c'est juste le promoteur qui va faire le suivi et les évaluations et pas un organisme indépendant.

2760 Le développement d'un parc éolien peut avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines, la quantité d'eaux souterraines et/ou le régime d'écoulement des eaux souterraines établi. L'étendue des fondations d'une seule éolienne pourrait potentiellement avoir un impact sur l'environnement aquatique. Les changements dans l'environnement aquatique local peuvent affecter les récepteurs tels que les puits, forages, les sources, les zones humides, les cours d'eau et peuvent également
2765 avoir des répercussions sur l'écologie dépendante des eaux souterraines et/ou la stabilité des sols.

Il y a eu un cas de contamination à Chatham-Kent, c'était documenté dans la *Semaine verte* du 18 novembre.

2770 Un autre problème avec les éoliennes et l'eau pourrait être : le contenu des pales des éoliennes est en PFAS. C'est un matériel essentiel et irremplaçable dans les secteurs d'utilisation des énergies renouvelables.

Selon l'industrie, on cite :

2775 « *L'érosion du bord d'attaque des pales d'éoliennes est une source potentiellement importante de perte de revenus pour les parcs éoliens.* »

L'abrasion des pales et les PFAS, ça peut amener une contamination possible pour nos
2780 ressources en eau et terres agricoles.

Il va y avoir des nouvelles réglementations prévues pour l'encadrement des PFAS au Québec, au Canada et aux États-Unis. Et on mentionne des coûts éventuels pour les municipalités et les citoyens.

2785 Aux États-Unis, à Bloomberg Law, ils font déjà... ils avisent les compagnies d'éoliennes qu'ils pourraient avoir des litiges et ils pourraient avoir des problèmes. De plus, Québec veut limiter les

2790 PFAS dans les biosolides en agriculture, mais si les pales, avec l'abrasion, ils émettent déjà des PFAS, il peut y avoir un problème. Ça peut être coûteux pour les municipalités.

2795 Donc, en terminant, on pourrait dire, les risques pourraient fort dépasser les bénéfices anticipés. La population n'est pas avertie suffisamment. Les sources d'informations pour la population et pour les élus, on peut vraiment déplorer le peu de documentation que la population a. La population n'est pas avertie suffisamment. Les réglementations et normes existantes sont inadéquates pour les technologies actuelles. La protection de la population rurale avoisinante de futurs projets éoliens est insuffisante actuellement.

2800 La recherche indépendante et les nombreuses plaintes sont la preuve des impacts. Plus d'études sont nécessaires selon l'OMS et l'INSPQ. Le principe de précaution devient donc évident et impératif. Il implique de ne pas reporter la mise en œuvre de mesures afin d'éviter que se réalise un dommage grave et irréversible à l'environnement et la santé, même si la réalisation de ce dommage demeure incertaine. Nous demandons donc un BAPE générique dans ces circonstances.

2805 Merci, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

2810 Merci beaucoup, Madame Bastian. On comprend à la lecture de votre mémoire et ce que vous venez de présenter que vous regardez la question du développement éolien à une certaine échelle, de façon plus globale. Vous avez terminé aussi un peu de cette façon-là en demandant à ce qu'il y ait une évaluation générique sur l'éolien.

2815 J'aimerais savoir, dans ce que vous avez évoqué, la liste de vos préoccupations, lesquelles s'appliquent spécifiquement, compte tenu du projet qu'on étudie présentement, lesquelles s'adressent particulièrement au projet de Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande?

Mme MARTINA BASTIAN :

C'est par rapport aux distances puis par rapport à l'eau, les études préliminaires. Puis aussi...

2820 peut-être aussi l'information à la population, par rapport à l'information qu'on reçoit. Si on dit à la population « Ah, les distances à 700 ou 800 mètres, c'est sécuritaire. Il n'y aura pas de problème avec le balisage lumineux, les ombres mouvantes », ça, ça peut être problématique parce que la population est peut-être encore trop sous l'impression que ça va être comme les éoliennes qui sont déjà en place. Donc, c'est vraiment autre chose.

2825

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que je comprends bien, c'est que quand vous parlez d'informations, ce n'est pas que la population... vous ne considérez pas que la population, dans ce cas-ci, n'est pas informée, mais informée... mal informée? Est-ce que c'est ce que vous... c'est ce vous semblez dire à travers votre présentation?

2830

Mme MARTINA BASTIAN :

2835 Non, pas... Ce que j'ai remarqué beaucoup, les élus, ils... il manque d'informations scientifiques, il manque d'informations. Juste un exemple. J'ai mis un mémoire à mon nom. Il y a la compagnie Atkins Réalis pour Boralex, ils disent : la façon qu'on mesure actuellement en pondération A dans la planification des parcs éoliens, on sous-estime des composantes à basse fréquence.

2840

La compagnie WSP, c'est une firme d'ingénierie également qui travaille pour l'industrie éolienne et a rédigé un rapport de proche 400 pages pour le gouvernement d'Angleterre. Ils disent : on ne peut pas faire un développement éolien durable si on ne tient pas compte de la modulation d'amplitude. Ils donnent des façons très, très précises comment on doit, pour un développement éolien durable, évaluer les distances et la planification. Au Québec, il y aurait une mise à jour nécessaire dans l'encadrement pour protéger la population dans toutes les régions. Fait que c'est ça.

2845

LE PRÉSIDENT :

2850

Très bien. Merci beaucoup. Merci beaucoup de votre mémoire, de votre présentation aussi.

2855 On a je crois une autre présentation, qui est une de Vanna Willerton, si je ne me trompe pas, qui est une présentation spontanée, donc quelqu'un qui s'est inscrit après le 11 mars pour venir s'adresser à nous. Est-ce que Vanna Willerton est avec nous au téléphone? Oui, bonjour.

2860 **Mme VANNA WILLERTON**
OBSERVATOIRE D'OISEAUX DE RIMOUSKI (présentation verbale)

Mme VANNA WILLERTON :

2865 Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour.

2870 **Mme VANNA WILLERTON :**

2875 Oui. Bonjour. Bien, merci. Je suis Vanna Willerton, la directrice générale de l'Observatoire d'oiseaux de Rimouski. Merci de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui. Donc, vraiment, je suis là... mes commentaires sont alignés avec ceux du CREBSL, j'ai entendu ça tout à l'heure, donc en regardant vraiment la question du cumul du développement des parcs éoliens. Donc, je suis vraiment là pour donner une autre voix à cette préoccupation-là, avec un œil sur plutôt les oiseaux.

2880 Donc, notre organisme étudie la migration des oiseaux dans l'Est du Québec. Puis on aimerait souligner justement une préoccupation importante pour les oiseaux de proie qui empruntent ce corridor migratoire.

2885 La région visée par ce projet fait partie d'un axe migratoire crucial pour de nombreuses espèces de rapaces. Au belvédère Raoul-Roy, au Bic, c'est l'un des sites de référence dans l'Est de l'Amérique du Nord pour l'abondance des oiseaux de proie migrateurs. Donc, il y a vraiment un nombre important d'oiseaux qui transitent dans la région au printemps et à l'automne.

2890

Lors des présentations du 25, il a été mentionné, je crois, qu'environ deux oiseaux ont été observés en déplacement sur la zone concernée par ce projet, pour 10 oiseaux observés au belvédère. Donc, ça peut sembler peu, mais le problème c'est vraiment la multiplication des parcs éoliens dans le corridor, donc quand on regarde le PPAW1, le PPAW2 et les parcs éoliens qui sont projetés, par exemple.

2895

Donc, si un projet capte 20 % des oiseaux qui migrent dans la région, mais il y en a un autre qui capte 30 %, puis un autre encore 20 %, bien, on voit qu'on finit par fragmenter l'ensemble du corridor migratoire, puis on risque de créer un mur d'éoliennes sur la route des rapaces, ce qui augmente énormément les risques de collisions pour ces populations qui sont déjà assez vulnérables.

2900

Puis je tiens à dire justement qu'on n'a vraiment rien contre l'énergie éolienne, au contraire, je comprends bien l'importance de la diversification des sources d'énergie. Donc, ce qu'on aimerait voir, c'est une planification régionale plus cohérente, qui tient compte de l'ensemble du corridor migratoire. Donc, c'est essentiel d'évaluer les impacts cumulatifs des projets existants et futurs sur les oiseaux migrants, comme sur les chauves-souris, comme l'avait mentionné quelqu'un avant moi.

2905

Donc, c'est ça, puis pour répondre un peu à la question que vous avez posée au CREBSL, je suis d'accord, je pense qu'elle a bien dit ça, que ça devrait être exigé sur chaque projet. T'sais, de le voir pas juste sur la zone de leur projet, mais aussi en faisant partie d'une région. Donc, il n'y a pas un projet qui est construit dans le vide, bien sûr, mais sur un territoire où est-ce qu'il y a d'autres projets qui se construisent.

2910

C'est impossible de déterminer un seuil acceptable de la population migratrice d'oiseaux qu'un projet met en danger au final. Donc, c'est ça qui est important, c'est de voir ça vraiment de façon cumulative.

2915

C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2920

Très bien. Merci beaucoup, Madame Willerton. Donc, ce que je comprends de votre intervention, c'est que dans le fond, vous êtes préoccupée par les effets cumulatifs des différents projets sur les axes migratoires des oiseaux de proie.

2925

Je vais laisser mon collègue Antoine Morissette suivre avec des questions.

LE COMMISSAIRE :

2930

Bonjour, Madame Willerton. Merci pour votre présentation, votre contribution à la commission.

2935

J'avais une question, justement, vous avez évoqué les corridors migratoires et en particulier les corridors migratoires pour les oiseaux de proie, vous avez évoqué la présence de pygargues dans le secteur spécifique au projet Madawaska; je voulais savoir : qu'en est-il de la hauteur de vol des oiseaux de proie par rapport à la hauteur des éoliennes ou des pales d'éoliennes? Je veux juste avoir peut-être un ordre de grandeur. Est-ce qu'un oiseau de proie, ça vole à la même hauteur que la pale tourne ou ça vole beaucoup plus haut? J'aimerais avoir votre point de vue là-dessus.

Mme VANNA WILLERTON :

2940

D'accord, oui. Bien, je n'ai pas une réponse spécifique pour toi, mais dans le fond, les oiseaux de proie, ils utilisent les courants d'air chaud pour voler. Donc, ils peuvent monter assez haut, vraiment avec le vent. Donc, ça peut... oui, ça peut être... c'est sûr que les éoliennes, ça pose un risque de collisions assez important pour les oiseaux de proie.

2945

LE COMMISSAIRE :

2950

O.K. Donc, ça vole assez haut, donc on peut potentiellement envisager que dans le 0-200 mètres, là, qui est à peu près la hauteur de l'éolienne, il n'y a pas... ce n'est pas nécessairement, on va dire, le corridor privilégié des rapaces? Est-ce que c'est ce que j'ai compris de votre réponse?

Mme VANNA WILLERTON :

2955 Non, je ne pourrais pas dire un... ils n'ont pas une hauteur, genre, qu'ils restent tout le long de leur vol, tu vois.

LE COMMISSAIRE :

2960 O.K.

Mme VANNA WILLERTON :

2965 Donc, ce n'est pas 100 % sûr qu'en passant par, oui, par le parc éolien qu'ils vont frapper... mais c'est quand même un risque important pour eux.

LE COMMISSAIRE :

2970 O.K. Et donc, l'autre élément qui suit, en fait, c'est le fait qu'il y a une multiplication de parcs dans le territoire qui peut avoir un effet plutôt que la hauteur elle-même des éoliennes?

Mme VANNA WILLERTON :

2975 Oui, justement, c'est ça.

LE COMMISSAIRE :

O.K., parfait. C'est clair pour moi. Merci beaucoup, Madame Willerton.

Mme VANNA WILLERTON :

2980 Merci.

2985

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

2990

Merci. C'était la dernière intervention. Donc, ça met fin à la deuxième partie de la séance publique sur le projet de parc éolien de Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande.

2995

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au bureau et sur le site Web du BAPE. Il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet à partir du centre de consultation à la bibliothèque municipale dont vous trouverez les coordonnées à l'arrière de la salle. Plusieurs documents y sont aussi offerts en version papier.

3000

Les personnes qui désirent exercer leur droit de rectification par écrit ont jusqu'au 2 avril à 16 h pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez faire part à Mathieu Giroux de cette impossibilité. Mathieu Giroux est donc notre coordonnateur du secrétariat de la commission.

3005

La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 24 juin.

3010

Parallèlement aux travaux de la commission, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. Et c'est donc à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision, on le rappelle, la décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

3015

On tient à exprimer notre appréciation à toutes les personnes qui se sont intéressées à nos travaux jusqu'à maintenant et qui ont participé en posant des questions, en déposant des mémoires, en agissant comme personne-ressource ou en s'exprimant en séance publique. Nous remercions

également les personnes-ressources et l'équipe de l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

3020 Puis moi j'en profiterais pour remercier également tous les collègues au BAPE qui ont organisé, les gens à la technique également, mon collègue Antoine Morissette et tous ceux qui nous regardent à distance. Alors merci beaucoup, bonne fin de journée et à bientôt.

3025

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

3030 Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3035



Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)